



Bulletin Officiel

N° 3718 Lundi 1^{er} Novembre 2010— 15^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

AVIS DU CMF

AUTORISATION D'UNE OPERATION DE FUSION-ABSORPTION 2

AUTORISATION D'UNE OPERATION DE FUSION-ABSORPTION 2

AVIS DES SOCIETES

FUSION PAR ABSORPTION PAR L'UBCI DE UBCI LEASING, UNION IMMOBILIERE, UBCI ASSET MANAGEMENT ET MED FINANCE SICAF

UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE -UBCI- 3-8

OFFRE A PRIX FERME –OPF–

OFFRE A PRIX FERME –OPF– ET ADMISSION AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ « MODERN LEASING » 9-15

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

EMPRUNT OBLIGATAIRE HL 2010-2 16-17

COURBE DES TAUX 18

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 19-20

ANNEXE I

ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2010
- ATTIJARI VALEURS SICAV
- GENERALE OBLIG – SICAV

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2010
- UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV
- UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV
- UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV
- UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV

AVIS DU CMF

**AUTORISATION D'UNE OPERATION
DE FUSION-ABSORPTION**

A la demande de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie -UBCI-, le Conseil du Marché Financier a, par décision n°39 du 28 octobre 2010, accordé à l'opération de fusion par absorption de quatre de ses filiales UBCI Leasing, Med Finance SICAF, Union Immobilière et UBCI Asset Management, l'autorisation prévue par l'article 416 du Code des Sociétés Commerciales.

Le texte de la décision est disponible sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn

2010 - AC - 40

**APPROBATION D'UNE OPERATION
DE FUSION-ABSORPTION**

A la demande de l'UBCI Leasing, le Conseil du Marché Financier a, par décision n°38 du 28 octobre 2010, accordé à l'opération de fusion par absorption de ladite société par l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie -UBCI-, l'approbation prévue par l'article 336 du Code des Sociétés Commerciales.

Le texte de la décision est disponible sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn

2010 - AC - 41

AVIS DES SOCIETES

FUSION PAR ABSORPTION PAR L'UBCI DE
UBCI LEASING, UNION IMMOBILIERE,
UBCI ASSET MANAGEMENT,
ET MED FINANCE SICAF

VISA DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER :

Portée du visa du CMF :

Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée.

Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments

UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE -UBCI-

Siège social : 139, Avenue de la Liberté -1002 Tunis-

1. Dates d'approbation de la fusion par les conseils d'administration des sociétés concernées par la fusion :

L'opération de fusion a été approuvée par les conseils d'administration de chacune des sociétés, réunis respectivement :

Société absorbante :

- UBCI : conseil d'administration du 08 Mai 2009

Sociétés absorbées :

- UBCI LEASING : conseil d'administration du 06 Mai 2009

- Med Finance SICAF : conseil d'administration du 15 mai 2009

- Union Immobilière : conseil d'administration du 14 mai 2009

- UBCI Asset Management : conseil d'administration du 14 mai 2009

2. Date prévisionnelle de la réunion des assemblées générales des sociétés fusionnantes pour approuver le projet de fusion :

Le 29 décembre 2010.

3. Motifs et buts de l'opération :

Cette opération s'intègre, pour certaines filiales concernées (MED FINANCE SICAF et UNION IMMOBILIERE) dans l'esprit de la loi 2001-65, relative aux établissements de crédits et a notamment comme objectif l'aboutissement à une mise en conformité avec le texte de celle-ci. En effet, l'existence de la société Med Finance SICAF qui a été créée en vue de permettre à l'UBCI de contrôler ses filiales exerçant dans le domaine des services financiers est devenue inutile puisque l'article 22 de la loi susvisée permet désormais aux banques la participation directe et illimitée dans le capital des sociétés opérant dans le service financier. Par ailleurs, l'absorption de la société Union Immobilière, dont l'activité actuelle se limite exclusivement à la location d'immeubles à l'UBCI, vise à se conformer aux dispositions de l'article 21 de la loi sus indiquée qui limite à 30 % la participation des banques dans le capital des sociétés n'exerçant pas dans le domaine des services financiers.

La fusion absorption de UBCI Leasing répond quant à elle, à un objectif de rationalisation et maîtrise des coûts d'exploitation pour l'activité de LEASING, tout en assurant un développement sain et rentable de celle-ci.

Enfin, la fusion permettra d'éviter le recours à une procédure de liquidation de la société UBCI Asset Management, société demeurée en veilleuse depuis sa création

- Suite -

4. Date d'effet de la fusion

La fusion prend effet normalement à compter de la date de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui aura à décider de l'opération de fusion. Toutefois, et par souci de simplicité, il peut être envisagé de retenir le principe de la rétroactivité selon lequel la fusion prend effet à partir de la date de clôture des états financiers objet des travaux d'évaluation, soit le 31 décembre 2009.

En conséquence, les opérations réalisées par les sociétés absorbées à compter du 01 janvier 2010 et jusqu'à la date définitive de la fusion, seront considérées comme étant faites pour le compte de la société absorbante. L'UBCI s'engage à prendre en charge les engagements pris par les sociétés absorbées jusqu'à la date de réalisation de la fusion.

5. Autorisation du Ministre des Finances

Conformément aux dispositions de l'article 10 de la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001, relative aux établissements de crédits, le Ministre des Finances a donné son autorisation en date du 27 mars 2008 à l'UBCI pour la réalisation de l'opération de fusion par absorption de ses quatre filiales : UBCI LEASING, Med Finance SICAF, Union Immobilière et UBCI Asset Management.

Cette autorisation a été subordonnée à la condition que la participation de la BNP Paribas BDDI PARTICIPATIONS ne dépasse pas 50 % du capital de l'UBCI par suite de l'opération de fusion.

Pour ce faire, BNP Paribas BDDI PARTICIPATIONS a procédé, en date du 22/10/2010, à la cession de 420 485 actions MED FINANCE SICAF à l'UBCI. Cette cession permet de respecter la condition à laquelle a été subordonnée l'autorisation du Ministre des Finances.

6. Caractéristiques de l'opération de fusion par absorption

Dans le cadre de cette opération de fusion, l'UBCI absorbera ses quatre filiales : UBCI LEASING, Union Immobilière, UBCI Asset Management et Med Finance SICAF.

La fusion absorption de ces quatre filiales sera rémunérée par l'attribution aux actionnaires, autres que l'UBCI, de chaque filiale, de nouvelles actions UBCI de valeur nominale de 5 DT chacune, entièrement libérées, et ce en échange de leurs actions UBCI LEASING, Union Immobilière, UBCI Asset Management et Med Finance SICAF, selon des parités d'échange.

Les parités d'échange sont calculées à partir des travaux d'évaluation qui ont permis d'arrêter les valeurs des cinq sociétés concernées par la fusion. Ces parités permettront de calculer le nombre d'actions que l'UBCI devra émettre en rémunération des apports de chacune de ces quatre sociétés absorbées.

6.1. Travaux d'évaluation des sociétés objets de la fusion

Les travaux de due diligence et d'évaluation de l'UBCI, UBCI Leasing, Union Immobilière, Med Finance SICAF et UBCI Asset Management effectués par ERNST & YOUNG ont abouti aux résultats suivants :

- Suite -

6.1.1. Synthèse des résultats :

Les résultats d'évaluation des actions UBCI, UBCI Leasing, Union Immobilière, Med Finance SICAF et UBCI Asset Management sont détaillés comme suit :

- Valorisation de l'action UBCI :

Valorisation de l'action UBCI	Min	Max
Valeur nominale de l'action	5,000	5,000
Cours boursier au 31/12/2009	52,000	52,000
Multiples boursiers	41,877	48,770
Multiples de transactions	38,100	38,100
Discounted cash flows	24,050	26,800

Les méthodes d'évaluation basées sur le marché (les multiples boursiers et les multiples de transactions) étant considérées comme les méthodes les plus adaptées au contexte de l'opération envisagée, la valeur de l'action UBCI devrait se situer dans la fourchette 38,1 dinars à 48,8 dinars.

- Valorisation de l'action UBCI Leasing :

Valorisation de l'action UBCI LEASING	Min	Max
Valeur nominale de l'action	10,000	10,000
Multiples boursiers	27,300	37,400
Discounted cash flows	24,126	37,367

La valeur de l'action UBCI LEASING se situerait entre 24,1 dinars et 37,4 dinars.

- Valorisation des actions autres sociétés :

L'application de l'approche patrimoniale réévaluée aux restes des sociétés faisant partie du périmètre de regroupement aboutit aux valorisations suivantes :

Valorisation de l'action	Union Immobilière	Asset Management	Med finance SICAF
Valeur nominale de l'action	10,000	10,000	5,000
Valeur patrimoniale réévaluée	12,369	12,414	6,926

6.1.2. Les valeurs retenues

Les valeurs des actions des sociétés faisant partie du périmètre de regroupement ayant été retenues par la direction du groupe sont les suivantes :

	UBCI	UBCI Leasing	Union Immobilière	Med Finance SICAF	UBCI Asset Management
Valeur nominale (DT)	5,000	10,000	10,000	5,000	10,000
Valeur retenue (DT)	31,167 ^{(*)(**)}	23,000 ^(*)	12,369	6,661 ^(*)	12,414

(*) La valeur des actions UBCI, UBCI Leasing et Med Finance SICAF tient compte des dividendes distribués en 2010.

(**) La valeur des actions UBCI tient compte des dividendes distribués en 2010 et de l'opération d'augmentation de capital par incorporation de réserves réalisée en 2010.

6.2. Les parités d'échange (UBCI / filiale absorbée)

Les parités d'échange permettront de calculer le nombre d'actions que l'UBCI devra émettre en rémunération des apports de chacune de ses quatre filiales absorbées.

- Suite -

Ainsi, les actionnaires, autres que l'UBCI, de ces quatre filiales recevront des actions UBCI en échange de leurs actions UBCI Leasing, Union Immobilière, Med finance SICAF et UBCI Asset Management et ce selon les parités d'échange suivantes :

	UBCI / UBCI Leasing	UBCI / Union Immobilière	UBCI / Med Finance SICAF	UBCI / UBCI Asset Management
Parité d'échange	7/10	3/8	1/5	2/5
Primes de fusion ¹	4 506,5 KDT	1 962,4 KDT	1 986,1 KDT	72,5 KDT
Soulttes ²	291,1 KDT à verser par l'UBCI	136,4 KDT à verser par l'UBCI	162,2 KDT à verser par l'UBCI	0,4 KDT à verser par les actionnaires d'UBCI ASSET Management

Selon les parités d'échange ci-dessus indiquées, les actions UBCI LEASING, Union Immobilière, Med Finance SICAF et UBCI Asset Management seront échangées contre des actions UBCI à raison de :

- 7 actions UBCI contre 10 actions UBCI LEASING
- 3 actions UBCI contre 8 actions Union Immobilière
- 1 action UBCI contre 5 actions Med Finance SICAF
- 2 actions UBCI contre 5 actions UBCI Asset Management

6.3. Détermination et rémunération des apports

6.3.1. Définition des apports :

Théoriquement, l'UBCI Leasing, l'Union Immobilière, l'UBCI Asset Management et Med Finance SICAF apporteront à l'UBCI tous les éléments (actifs et passifs), droits et valeurs leur appartenant et qui constituent l'ensemble de leurs patrimoines respectifs sans exception ni réserve, cette énumération n'a qu'un caractère indicatif et non limitatif. Les patrimoines de ces quatre filiales doivent être dévolus à titre universel à l'UBCI dans l'état où ils se trouveront à la date de réalisation de la fusion.

6.3.2. Rémunération des apports :

En rémunération des apports des sociétés absorbées, les actionnaires des sociétés absorbées, autres que l'UBCI, recevront les actions de la société absorbante selon les parités d'échange ci-dessus déterminées, avec le paiement ou la réception d'une soultte.

La différence entre la valeur d'apport réel et la valeur nominale des actions à émettre par l'UBCI constitue la prime de fusion.

¹ Ces primes de fusion sont conformes à celles figurant dans le rapport du commissaire aux apports, dans le rapport d'évaluation et dans le projet de fusion. Elles sont toutefois différentes de celles prises en compte pour l'établissement du bilan après fusion tel que présenté dans le prospectus relatif à la présente fusion et visé par le Conseil du Marché Financier sous le numéro **10/718** du **28/10/2010**. Les différences proviennent de la base retenue pour la comptabilisation des apports. En effet, dans le bilan après fusion les apports sont comptabilisés à leurs valeurs comptables, alors que les primes de fusion figurant dans le rapport d'évaluation, dans le projet de fusion et dans le rapport du commissaire aux apports sont calculées sur la base d'une comptabilisation des apports à leur juste valeur.

Aussi les primes de fusion présentées ici ne tiennent pas compte de la quote part de la prime annulée par suite de l'annulation des actions détenues par Med Finance SICAF dans le capital de UBCI Leasing, Union Immobilière et UBCI Asset Management.

² Les soulttes présentées ici sont conformes à celles figurant dans le rapport du commissaire aux apports, dans le rapport d'évaluation et dans le projet de fusion. Toutefois, elles sont différentes de celles prises en compte pour la comptabilisation de l'opération de fusion telle que présentée dans le prospectus relatif à la présente fusion et visé par le Conseil du Marché Financier sous le numéro **10/718** du **28/10/2010**. En effet, les soulttes présentées ici ne tiennent pas compte de la quote part de la soultte annulée par suite de l'annulation des actions détenues par Med Finance SICAF dans le capital de UBCI Leasing, Union Immobilière et UBCI Asset Management.

- Suite -

Les participations de l'UBCI dans les sociétés absorbées seront annulées. La comparaison de la valeur nette comptable des titres annulés et de la quote-part correspondante des actifs nets apportés par chaque société absorbée peut donner lieu à la constatation d'une plus ou moins value. Cette plus ou moins value sera appelée respectivement boni ou mali de fusion.

6.3.2.1. Structure du capital de l'UBCI avant et après fusion

Actionnaires	AVANT REGROUPEMENT (au 31/08/2010)		Union Immob.	Asset Manag.	Med Finances SICAF	UBCI Leasing	Annulations actions	APRES REGROUPEMENT	
	Nombre titres	%						Nombre titres	%
BNP Parisbas	7 500 000	50,00%			75 903			7 575 903	50,00% *
Groupe TAMARZISTE	1 634 496	10,90%						1 634 496	10,79%
Autres Personnes Physiques Tunisiennes	1 029 667	6,86%				18 083		1 047 750	6,92%
Famille BEN SEDRINE	1 145 207	7,63%				24 780		1 169 987	7,72%
Groupe SELLAMI	975 324	6,50%						975 324	6,44%
Groupe Med RIAHI	958 491	6,39%						958 491	6,33%
Groupe BOURICHA	707 386	4,72%						707 386	4,67%
Personnes Morales Tunisiennes	155 380	1,04%						155 380	1,03%
Groupe Saad HADJ KHLIFA	345 010	2,30%						345 010	2,28%
Med Finances SICAF	0	0,00%	74 996	2 772		96 320	-174 088	0	0,00%
Med Rached CHEBIL	150 300	1,00%						150 300	0,99%
Ali FEKIH	172 500	1,15%						172 500	1,14%
Héritiers BOUAJA	139 717	0,93%						139 717	0,92%
SETCAR	0	0,00%				33 040		33 040	0,22%
Personnes Physiques non résidentes	28 047	0,19%						28 047	0,19%
Actions non déposées	58 475	0,39%						58 475	0,39%
Total	15 000 000	100,00%	74 996	2 772	75 903	172 223	-174 088	15 151 806	100,00%

* Conformément à l'autorisation du Ministre des Finances en date du 27 mars 2008, cette opération de fusion n'a pas entraîné une augmentation de la participation de BNP PARIBAS BDDI PARTICIPAIONS dans le capital de l'UBCI du fait que la BNP PARIBAS BDDI PARTICIPAIONS a cédé en date du 22/10/2010 à l'UBCI 420 485 actions MED Finance SICAF.

- Suite -

6.3.2.2. Montant de l'augmentation de capital :

Le nombre d'actions nouvelles formant l'augmentation de capital de l'UBCI et destiné à rémunérer l'apport des sociétés absorbées se présente comme suit :

Désignation	UBCI	UBCI Leasing	Union Immobilière	UBCI Asset Management	Med Finance SICAF	Total
Nombre d'actions UBCI à émettre	-174 088	172 223	74 996	2 772	75 903	151 806
Valeur nominale (UBCI)	5	5	5	5	5	5
Montant de l'augmentation de capital (DT)	-870 440	861 115	374 980	13 860	379 515	759 030

A l'issue des opérations de fusion absorption de ses quatre filiales, l'UBCI se trouve propriétaire de ses propres titres qui représentent les titres apportés par Med Finance SICAF en rémunération de ses participations dans les trois autres filiales. Ces actions seront donc annulées par une simple opération de réduction du capital parallèlement aux augmentations de capital décrites ci-dessus.

Au total l'augmentation de capital porterait sur **l'émission de 151 806 nouvelles actions UBCI** de nominal 5 DT, soit un montant de **759 030 dinars**.

6.3.2.3. Attribution des actions aux actionnaires des sociétés absorbées

Les actionnaires des sociétés absorbées n'ayant pas leurs actions déposées auprès d'intermédiaires en bourse devront saisir l'UBCI en vue d'échanger leurs actions UBCI Leasing, Union Immobilière, UBCI Asset Management et Med finance SICAF en actions nouvelles UBCI.

Cette dernière demeurera dépositaire de toutes les actions nouvelles UBCI créées et non échangées.

L'UBCI s'engage à acheter tous les rompus d'actions résultant de l'échange d'actions UBCI Leasing, Union Immobilière, UBCI Asset Management ou Med Finance SICAF en actions nouvelles UBCI, et que des transactions entre intermédiaires n'auraient pas régularisés.

Un prospectus d'augmentation du capital de l'UBCI consécutive à la fusion absorption de UBCI Leasing, Union Immobilière, UBCI Asset Management et Med Finance SICAF visé par le Conseil du Marché Financier sous le numéro **10-718** du **28/10/2010** sera incessamment mis à la disposition du public auprès de UBCI (service titres) : 64, Avenue Habib BOURGUIBA 2033 Mégrine, de UBCI Leasing : 39, Avenue 10 décembre 1948 -El Menzah IV- 1004 Tunis - et sur le site Internet du Conseil du Marché Financier : www.cmf.org.tn

AVIS DES SOCIETES**OFFRE A PRIX FERME - OPF -****VISA DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**OFFRE A PRIX FERME – OPF–
ET ADMISSION AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE
DES ACTIONS DE LA SOCIETE «MODERN LEASING»**

Le Conseil du Marché Financier a accordé son visa au prospectus d'Offre à Prix Ferme – OPF – et d'admission au marché principal de la cote de la Bourse des actions de la société «Modern Leasing».

Dans le cadre du prospectus, la société «Modern Leasing» a pris les engagements suivants :

- Conformer ses statuts à la réglementation en vigueur ;
- Réserver au moins un siège au Conseil d'Administration au profit des détenteurs des actions acquises dans le cadre de cette opération lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui devra renouveler les mandats des administrateurs ou en cas de vacance ;
- Conformer ses rapports annuels sur la gestion au modèle prévu à l'annexe 12 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne ;
- Tenir une communication financière au moins une fois par an ;
- Actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de 3 ans et les porter à la connaissance des actionnaires et du public, avec information de ces derniers sur l'état de réalisation de ses prévisions et insertion d'une analyse des écarts relevés au niveau de son rapport annuel.

Aussi, le Groupe BH⁽¹⁾, détenant actuellement 74,00% du capital de la société « Modern Leasing», s'est engagé :

- à ne pas céder plus de 5% de sa participation au capital de la société dans le public, sauf autorisation spéciale du Conseil du Marché Financier, et ce pendant deux (2) ans à compter de la date d'introduction ;
- à ne pas développer une activité locale concurrente à celle de la société.

(1) Banque de l'Habitat, Epargne Invest SICAF, Assurances SALIM et SIM-SICAR.

- Suite -

ADMISSION DES ACTIONS DE LA SOCIETE «MODERN LEASING» AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE :

La société «Modern Leasing» a demandé l'admission au marché principal de la cote de la Bourse de Tunis de la totalité des actions ordinaires y compris celles objet de l'offre, toutes de même catégorie, de nominal 5 dinars et composant la totalité de son capital.

La Bourse a donné, en date du 29/07/2010, son accord de principe quant à l'admission des actions de la société «Modern Leasing» au marché principal de la cote de la Bourse.

Au cas où la présente offre aboutirait à des résultats concluants, l'introduction des actions de la société «Modern Leasing» se fera au marché principal de la cote de la Bourse au cours de 8,500 dinars l'action et sera ultérieurement annoncée sur les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

• Décisions ayant autorisé l'opération :

Sur proposition du Conseil d'Administration réuni le 23/06/2010, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société «Modern Leasing» tenue le 15/07/2010, a approuvé le principe de l'ouverture du capital de la société et l'introduction de ses titres au Marché Principal de la cote de la Bourse de Tunis.

• Autorisation d'augmentation du capital :

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 15/07/2010 a décidé d'augmenter le capital social de la société «Modern Leasing» de 15 000 000 dinars à 20 000 000 dinars par souscription en numéraire d'un montant de 5 000 000 dinars et l'émission de 1 000 000 actions nouvelles.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a délégué au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires pour fixer le prix d'émission, les modalités et conditions de cette augmentation de capital et remplir d'une manière générale toutes les formalités nécessaires pour la réalisation de l'augmentation du capital en vue de l'introduction en Bourse.

Usant des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15/07/2010, le Conseil d'Administration de la société «Modern Leasing» a fixé, lors de sa réunion du 15/07/2010, le prix d'émission des actions nouvelles à 8,500 dinars l'action, soit 5 dinars de nominal et 3,500 dinars de prime d'émission, à libérer intégralement à la souscription. Le Conseil d'Administration a également fixé la date de jouissance des actions nouvelles au 01/01/2010.

• Droit préférentiel de souscription :

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 15/07/2010 a décidé de réserver l'intégralité de la souscription à l'augmentation du capital au public à l'occasion de l'introduction des titres de la société à la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

En conséquence de la décision de l'augmentation du capital social réservée au public, les anciens actionnaires renoncent à leurs droits préférentiels de souscription pour la totalité de l'augmentation du capital. Cette renonciation se traduit par la suppression du droit préférentiel de souscription pour la totalité de l'augmentation du capital.

Il convient de signaler à ce niveau que du fait de l'absence d'indication du prix d'émission de l'opération d'augmentation de capital au niveau des rapports respectifs du Conseil d'Administration et des commissaires aux comptes soumis pour approbation à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15/07/2010, d'une part, de la délégation par ladite AGE au Conseil d'Administration le pouvoir de fixer le prix d'émission, d'autre part, et vue l'importance que revêt cette information pour les actionnaires dans la mesure où il y aurait suppression de leur droit préférentiel de souscription, le Conseil d'Administration et les commissaires aux comptes, une fois le prix d'émission fixé, ont établi des rapports complémentaires décrivant les conditions définitives de l'opération et son impact sur la structure du capital de la société, lesquels rapports ont été mis à la disposition des actionnaires.

- Suite -

- **Cadre de l'offre :**

L'introduction s'effectuera par la mise sur le marché, dans le cadre d'une augmentation de capital par voie de souscription publique, de 1 000 000 actions d'une valeur nominale de cinq (5) dinars chacune, représentant 25,00% du capital après réalisation de ladite augmentation.

1- Présentation de la société :

Dénomination : «Modern Leasing»

Siège social : Immeuble Assurances SALIM. Lotissement AFH/BC5 Centre Urbain Nord –1082– Tunis Mahrajène

Forme juridique : Société Anonyme

Date de constitution : 28/03/1997

Capital social : 15 000 000 dinars divisé en 3 000 000 d'actions de nominal 5 dinars⁽²⁾ entièrement libérées.

Objet social :

La société a pour objet :

- d'effectuer des opérations de leasing mobilier et immobilier portant sur des biens à usage professionnel, (industriel, commercial, de service, etc...) ;
- de prendre en charge toute étude ou projet en relation direct ou indirect avec le leasing ;
- de prendre des participations ou des intérêts dans toutes sociétés ou opérations quelconques par voie de fusion, apport, souscription, achat de titre et droit sociaux, constitution de sociétés nouvelles ou de toute autre manière.
- et généralement d'effectuer toute opération financière, industrielle, commerciale, mobilière ou immobilière se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus.

2- Période de validité de l'offre :

L'Offre à Prix Ferme est ouverte au public du **25/10/2010** au **08/11/2010 inclus**.

3- Date de jouissance des actions :

Les actions nouvelles émises dans le cadre de cette offre porteront jouissance à partir du **1^{er} janvier 2010**.

4- Prix de l'offre :

Pour la présente offre, le prix de l'action de la société «Modern Leasing» a été fixé à **8,500 dinars** et ce, tous frais, commissions, courtages et taxes compris.

5- Établissements domiciliaires :

Tous les intermédiaires en Bourse sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription d'actions de la société «Modern Leasing» exprimées dans le cadre de la présente offre.

La somme relative à l'augmentation de capital sera versée au compte indisponible **N° 14902902300700088343** ouvert auprès de la Banque de l'Habitat Agence Charguia.

(2) Réduction de la valeur nominale de 10 dinars à 5 dinars décidée par l'AGE du 15/07/2010.

- Suite -

6- Mode de placement, modalités et délais de délivrance des titres :

L'opération proposée porte sur une Offre à Prix Ferme de 1 000 000 actions nouvelles émises à l'occasion de l'augmentation du capital réservée au public, soit 25,00% du capital social après réalisation de l'augmentation telle que décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15/07/2010.

Les actions offertes dans le cadre de la présente Offre à Prix Ferme seront réparties en quatre catégories :

❖ **Catégorie A** : 30% des actions offertes, soit 300 000 actions seront réservées aux OPCVM sollicitant au minimum 400 actions.

Les souscripteurs de cette catégorie doivent respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels tel que défini dans l'article 29 de la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif et fixant un maximum de 10% de l'actif net en titres de créances ou de capital émis ou garantis par un seul émetteur ;

❖ **Catégorie B** : 50% des actions offertes, soit 500 000 actions seront réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères sollicitant au minimum 401 actions et au maximum 20 000 actions ;

❖ **Catégorie C** : 15% des actions offertes, soit 150 000 actions seront réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères sollicitant au minimum 20 actions et au maximum 400 actions ;

❖ **Catégorie D** : 5% des actions offertes, soit 50 000 actions, seront réservées au personnel du groupe BH et Modern Leasing réparti comme suit :

- 4% soit 40 000 actions pour le personnel du groupe BH autre que le personnel de la société «Modern Leasing» ;
- 1% soit 10 000 actions pour le personnel de la société «Modern Leasing».

Les demandes de souscription doivent être nominatives et données par écrit aux intermédiaires en Bourse. Ces demandes doivent préciser obligatoirement, le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandée et l'identité complète du souscripteur.

L'identité complète du souscripteur comprend :

- Pour les personnes physiques majeures tunisiennes : Nom, Prénom, Nature et Numéro de la Pièce d'Identité Nationale ;
- Pour les personnes physiques mineures tunisiennes : Nom, Prénom, Date de naissance ainsi que la Nature et le Numéro de la Pièce d'Identité Nationale du père ou de la mère ou du tuteur légal ;
- Pour les personnes morales tunisiennes : Dénomination sociale complète et Numéro d'inscription au Registre de Commerce ;
- Pour les OPCVM : la dénomination, les références de l'agrément et l'identité du gestionnaire ;
- Pour les institutionnels autres qu'OPCVM : Dénomination sociale complète ainsi que le Numéro d'Inscription au Registre de Commerce, s'il y a lieu. Pour les sociétés d'investissement à capital fixe, il y a lieu de faire suivre leur dénomination sociale par SICAF et les sociétés d'investissement à capital risque par SICAR ;
- Pour les personnes étrangères : le nom, le prénom ou la dénomination sociale et la nature et les références des documents présentés.

- Suite -

Toute demande de souscription ne comportant pas les indications précitées ne sera pas prise en considération par la commission de dépouillement.

La demande de souscription doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être inférieur à 20 actions ni supérieur à 0,5% du capital social soit 20 000 actions pour les non institutionnels et 5% du capital social soit 200 000 actions pour les institutionnels.

En tout état de cause, la quantité demandée par demande de souscription doit respecter la quantité minimale et maximale fixée par catégorie. En outre, les demandes de souscription de la catégorie A ne doivent pas porter sur plus de 10% des actifs nets, ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée précédant la date de souscription. Toute violation de cette condition entraîne la nullité de la demande de souscription.

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des demandes de souscription reçues au cours de la période de validité de l'Offre à Prix Ferme.

Outre la demande qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de:

- Trois (3) demandes de souscription à titre de mandataire d'autres personnes. Ces demandes doivent être accompagnées d'un acte de procuration dûment signé et légalisé;
- Un nombre de demandes de souscription équivalent au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces demandes doivent être accompagnées d'un extrait de naissance.

Tout acquéreur ne peut émettre qu'une seule demande de souscription, toutes catégories confondues, déposée auprès d'un seul intermédiaire en bourse. En cas de dépôt de plusieurs demandes auprès de différents intermédiaires, seule la première, par le temps sera acceptée par la commission de dépouillement.

En cas de demandes multiples reproduites chez un même intermédiaire, seule la demande portant sur le plus petit nombre d'actions demandées sera retenue.

Tout intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées dans le présent chapitre. L'ensemble des documents cités ci-dessus devra être conservé pour être éventuellement présenté à des fins de contrôle.

7- Modalités de paiement du prix :

Pour la présente offre, le prix de l'action de la société «Modern Leasing» a été fixé à **8,500 dinars** et ce, tous frais, commissions, courtages et taxes compris.

Le règlement des demandes de souscription par les donneurs d'ordre désirant souscrire à des actions de la société «Modern Leasing» dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme s'effectue au comptant auprès des intermédiaires en Bourse au moment du dépôt de la demande. En cas de satisfaction partielle de la demande de souscription, le solde sera restitué, sans frais, ni intérêts au souscripteur dans un délai ne dépassant pas les trois (3) jours ouvrables à compter du jour de la déclaration du résultat de l'Offre à Prix Ferme.

- Suite -

8- Mode de répartition des titres :

Les actions offertes seront réparties en quatre catégories :

Catégories	Nombre d'actions	Répartition en % du capital de la société après l'opération	Répartition en % de l'OPF
Catégorie A : OPCVM sollicitant au minimum 400 actions et tout en respectant les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels	300 000	7,50%	30%
Catégorie B : Personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères sollicitant au minimum 401 actions et au maximum 20 000 actions	500 000	12,50%	50%
Catégorie C : Personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères sollicitant au minimum 20 actions et au maximum 400 actions	150 000	3,75%	15%
Catégorie D : Personnel du groupe BH et Modern Leasing	50 000	1,25%	5%*
Total	1 000 000	25,00%	100%

* Dont 1% réservé au personnel de la société «Modern Leasing»

Le mode de satisfaction des demandes de souscription se fera de la manière suivante :

- **Pour les catégories A et B :** les demandes de souscription seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation de chaque catégorie, déterminé par le rapport quantité offerte/quantité demandée et retenue.
Le reliquat non servi sera réparti par la commission de dépouillement.
- **Pour la catégorie C :** les demandes de souscription seront satisfaites également par palier jusqu'à l'épuisement des titres alloués à cette catégorie. Les paliers de satisfaction seront fixés par la commission de dépouillement.
- **Pour la catégorie D :** les demandes de souscription du personnel du groupe BH et Modern Leasing seront satisfaites également par palier jusqu'à l'épuisement des titres alloués à cette catégorie. La répartition sera faite comme suit :
 - 4% pour le personnel du groupe BH autre que le personnel de la société «Modern Leasing» ;
 - 1% pour le personnel de la société «Modern Leasing».

En cas d'excédent de titres offerts non demandés par une catégorie, le reliquat sera affecté en priorité à la catégorie A puis à la catégorie B, puis à la catégorie C, puis à la catégorie D.

9- Transmission des demandes et centralisation :

Les intermédiaires en Bourse établissent, par catégorie, les états de demandes de souscription reçues de leurs clients dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme.

Les intermédiaires en Bourse transmettront à la BVMT les états de demandes de souscription selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel.

- Suite -

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation. En cas de discordance entre l'état figurant sur le support magnétique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

Pour la catégorie D, la liste des demandes de souscription sera transmise par la SIFIB-BH à la BVMT et ce, dans les mêmes conditions précitées.

10-Ouverture des plis et dépouillement :

Les états relatifs aux demandes de souscription données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme seront communiqués sous plis fermés par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement composée de représentants de la BVMT, de l'AFC et de la SIFIB-BH, intermédiaires en Bourse chargés de l'opération, et en présence du commissaire du gouvernement auprès de la BVMT, des représentants du CMF et de l'AIB. La commission procédera au dépouillement des états, affectera les quotas et établira un procès verbal à cet effet.

11-Déclaration des résultats :

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des demandes de souscription, le résultat de l'Offre à Prix Ferme fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF précisant la suite donnée à l'offre et, en cas de suite positive, l'avis précisera par intermédiaire, le nombre de titres attribué, les demandes retenues et la réduction éventuelle dont les demandes de souscription seront frappées.

12-Règlement des capitaux et livraison des titres :

Au cas où l'offre connaîtrait une suite favorable, la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis communiquera, le lendemain de la publication de l'avis de résultat, à chaque intermédiaire, l'état détaillé de ses demandes de souscription retenues et la quantité attribuée à chacun d'eux.

La valeur «Modern Leasing» est inscrite sur les comptes de la STICODEVAM depuis le 05/10/2010 sous le code ISIN TN0006720049.

Les actions de la société seront prises en charge par la STICODEVAM à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire. Ainsi, les opérations de règlement et de livraison seront assurées par cette dernière.

Le registre des actionnaires sera tenu par la SIFIB-BH, intermédiaire en Bourse.

13- Cotation des titres :

La date de démarrage de la cotation des titres sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

La cotation des actions nouvelles ne démarrera qu'après l'accomplissement des formalités juridiques de l'augmentation du capital. Ainsi, les actions nouvelles ne seront cessibles et négociables qu'après la publication d'un avis sur le bulletin officiel de la BVMT.

14- Contrat de liquidité :

Un contrat de liquidité pour une période de six mois à partir de la date d'introduction, sera établi entre, la SIFIB-BH, intermédiaire en Bourse et des actionnaires de la société «Modern Leasing» : BH, Epargne Invest SICAF, Assurances SALIM, SIM-SICAR et ABaraka Bank, portant sur 20% du produit de l'Offre à Prix Ferme, soit un montant de 850 000 dinars et 100 000 actions.

15-Régulation du cours boursier :

Les actionnaires de la société «Modern Leasing», se sont engagés après l'introduction de la société en Bourse à obtenir lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier et ce, conformément à l'article 19 nouveau de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Le contrat de régulation sera confié à la SIFIB-BH, intermédiaire en Bourse.

Un prospectus d'Offre à Prix Ferme –OPF– et d'admission au marché principal de la cote de la Bourse visé par le Conseil du Marché Financier sous le numéro 10-715 du 11 octobre 2010, sera incessamment mis à la disposition du public auprès de la société «Modern Leasing», de la SIFIB-BH et de l'AFC, intermédiaires en Bourse chargés de l'opération, auprès de tous les autres intermédiaires en Bourse et sur le site Internet du CMF : www.cmf.org.tn.

AVIS DES SOCIETES

EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

EMPRUNT OBLIGATAIRE HL 2010-2

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires d'Hannibal Lease tenue le 06 avril 2010 a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant de 60 millions de dinars « 60 000 000 DT » sur l'exercice 2010 et au plus tard fin du premier semestre 2011 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions. Dans le cadre de cette autorisation, le conseil d'administration du 30 Juillet 2010 a décidé d'émettre une deuxième tranche de 30 millions de dinars avec une durée de 5 ans et des taux d'intérêt au choix des souscripteurs : TMM+0,75% brut l'an pour le taux variable et 5,35% brut l'an pour le taux fixe. Cependant, vu les conditions actuelles du marché, la Direction Générale de la société a jugé opportun de revoir les taux d'intérêt et a décidé de les fixer à TMM+0,775% brut l'an pour le taux variable et 5,45% brut l'an pour le taux fixe. A cet effet, les membres du Conseil d'Administration ont été informés du changement des taux d'intérêt par lettres en date du 13 Octobre 2010. Ces derniers ont manifesté leurs accords sous la condition de faire entériner ce changement lors de la prochaine réunion du Conseil d'Administration.

La société Hannibal Lease s'engage à faire entériner le changement des taux d'intérêt de l'emprunt HL 2010/2 au cours de la réunion du prochain Conseil d'Administration.

Dénomination de l'emprunt : «HL 2010-2»

Montant : 30.000.000 dinars divisés en 300 000 obligations de 100 dinars chacune.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Forme des obligations : Toutes les obligations sont nominatives.

Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur :

- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 0,775% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 77,5 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de Novembre de l'année N-1 au mois d'octobre de l'année N.

- Taux fixe : 5,45 % brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

La marge actuarielle (taux variable) : La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtee au mois de Septembre 2010 qui est égale à 4,2983% ; et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 5,0733%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 0,775%, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Le taux de rendement actuariel (taux fixe) : Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 5,45 % l'an pour le présent emprunt.

Durée : Les obligations de l'emprunt obligataire « HL 2010/2 » sont émises pour une durée de 5 ans.

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée est de 3 ans pour le présent emprunt.

- Suite -

Duration de l'emprunt : La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de 2,801 années.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, seront décomptés et payés à cette dernière date. La date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions soit le 26 Novembre 2010, et ce même en cas de prorogation de cette date.

Amortissement : Toutes les obligations émises seront remboursables à partir de la première année suivant la date limite de clôture des souscriptions d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation.

L'emprunt sera amorti en totalité le **26 Novembre 2015**.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le 26 Novembre de chaque année.

Le premier remboursement en capital et le premier paiement en intérêts auront lieu le **26 Novembre 2011**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital sont effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

Période de souscriptions et de versements : Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **11 Novembre 2010** et clôturées sans préavis et au plus tard le **26 Novembre 2010 inclus**.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis. En cas de non placement intégral de l'émission et passé le délai de souscription, les souscriptions seront prolongées jusqu'au **30 Novembre 2010** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du 11 Novembre 2010 auprès de **MAC S.A.** – intermédiaire en bourse, sis au Green Center – Bloc C 2ème étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac et **FPG-** intermédiaire en bourse, Boulevard principal-Angle Rue Turkana et Rue de Malawi Les Berges du Lac Tunis.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires : L'établissement, la délivrance des attestations de propriété et la tenue du registre des obligataires de l'emprunt « HL 2010-2 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par **MAC SA**, intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité y afférente.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Garantie bancaire : Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de la société: L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, en date du 16 Avril 2010, à la société Hannibal Lease sur son échelle de notation nationale, les notes suivantes:

- Note à long terme : BB+ (tun)

- Note à court terme : B (tun)

- Perspective d'évolution de la note à long terme : Positive

Notation de l'émission : L'Agence de Notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note BB+ (tun) avec perspective d'évolution positive à la présente émission de la société Hannibal Lease et ce, en date du 13 octobre 2010. Hannibal Lease s'engage à continuer à se faire noter pendant toute la durée de l'emprunt afin d'assurer aux obligataires et aux cessionnaires des obligations une information régulière sur sa situation financière. Elle s'engage également à tenir une communication financière au moins une fois par an.

Lieu où peuvent être consultés les documents de la société : Siège de la société, rue du Lac Malaren – Imm. Triki – Les Berges du Lac – 1053 Tunis.

Cotation en bourse : HANNIBAL LEASE s'engage à demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission des obligations souscrites de l'emprunt obligataire « HL 2010-2 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par la STICODEVAM : HANNIBAL LEASE s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire «HL 2010-2», à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexés sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Un prospectus d'émission et d'admission au marché obligataire de la cote de la bourse constitué du document de référence enregistré auprès du CMF sous le numéro **10-006** en date du **24/05/2010**, de son actualisation enregistrée sous le n°**10-006/A002** en date du **27 octobre 2010** et de la note d'opération visée par le CMF sous le numéro **10-717** en date du **27/10/2010** sont mis à la disposition du public auprès de la société **MAC SA**, intermédiaire en bourse – Green Center – Bloc C 2ème étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac, de la **FPG** – intermédiaire en bourse, Boulevard principal Angle rue Turkana et rue de Malawi Les Berges du Lac -Tunis et sur le site Internet du CMF : www.cmf.org.tn .

AVIS

COURBE DES TAUX DU 01 NOVEMBRE 2010

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,684%		
TN0008002404	BTC 52 SEMAINES 16/11/2010		4,687%	
TN0008002420	BTC 52 SEMAINES 18/01/2011		4,699%	
TN0008002438	BTC 52 SEMAINES 01/03/2011		4,707%	
TN0008002446	BTC 52 SEMAINES 05/04/2011		4,714%	
TN0008002453	BTC 52 SEMAINES 10/05/2011		4,721%	
TN0008002461	BTC 52 SEMAINES 14/06/2011		4,728%	
TN0008000283	BTA 2 ans "4,3% août 2011"		4,738%	996,628
TN0008002479	BTC 52 SEMAINES 23/08/2011		4,741%	
TN0008000192	BTA 6 ans "6% 15 mars 2012"		4,781%	1 015,224
TN0008000259	BTA 4 ans "5% mars 2013"		4,852%	1 002,830
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		4,893%	1 032,133
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		4,929%	1 079,169
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,946%	1 108,296
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		4,988%	1 075,294
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"	5,065%		1 007,951
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,171%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,306%	1 078,943
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,562%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"	5,607%		992,406
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		5,606%	1 106,813
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"	5,606%		998,877

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

LIBELLE		Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2009	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20-juil-92	130,635	134,519	134,550		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
2	FCP SALAMETT CAP	AFC	02-janv-07	11,562	11,692	11,695		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
3	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23-janv-06	1,180	1,207	1,208		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
4	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01-oct-92	31,352	32,406	32,415		
5	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17-mai-93	43,193	44,547	44,558		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL quotidienne</i>								
6	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS Gestion	28-mars-08	142,554	168,647	165,924		
7	FCP AXIS TUNISIE INDICE	AXIS Gestion	28-mars-08	618,245	703,147	689,796		
8	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15-oct-08	119,657	144,291	140,940		
9	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15-oct-08	114,675	132,622	130,812		
10	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15-oct-08	107,668	118,567	117,509		
11	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18-mai-09	103,884	117,372	116,073		
12	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23-oct-09	99,737	113,147	110,603		
13	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06-sept-10	-	98,809	97,933		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
14	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET	30-mars-07	1 159,446	1 292,782	1 270,233		
15	FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	AXIS GESTION	05-févr-04	1 989,862	2 261,518	2 244,333		
16	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24-oct-08	112,477	126,114	121,546		
17	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27-oct-08	111,738	124,945	122,132		
18	FCP FINA 60	FINACORP	28-mars-08	1 108,194	1 151,072	1 148,373		
19	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04-mai-09	105,306	132,856	126,550		
20	FCP KOUNOUZ	TSI	28-juil-08	140,512	165,661	163,185		
21	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16-mars-09	12,597	15,421	14,819		
22	FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	13-mars-09	5 227,909	5 877,861	5 811,515		
23	FCP VALEURS SERENITE 2013	TUNISIE VALEURS	15-janv-08	6 168,392	6 646,298	6 581,307		
24	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23-janv-06	2,018	2,444	2,396		
25	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23-janv-06	1,668	1,925	1,899		
26	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15-sept-09	1,106	1,260	1,231		
OPCVM DE DISTRIBUTION								
LIBELLE	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dividende		VL au 31/12/2009	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de détachement du coupon	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
27	SANADETT SICAV	AFC	01-nov-00	15/04/10	4,060	108,334	107,551	107,578
28	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02-oct-95	24/03/10	3,950	104,705	103,865	103,893
29	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	02-mai-06	05/03/10	3,991	105,146	104,461	104,493
30	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01-nov-00	12/05/10	4,453	103,561	102,360	102,371
31	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07-mai-07	19/04/10	3,425	103,057	103,143	103,173
32	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01-sept-03	27/05/10	3,976	107,137	106,496	106,519
33	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06-janv-97	10/05/10	4,289	104,221	103,225	103,257
34	SICAV TRESOR	BIAT ASSETS MANAGEMENT	03-févr-97	13/04/10	4,337	104,369	103,260	103,321
35	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSETS MANAGEMENT	16-avr-07	13/04/10	3,843	104,184	103,447	103,477
36	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12-nov-01	18/06/10	3,955	106,171	105,293	105,319
37	GENERAL OBLIG SICAV	CGI	01-juin-01	13/05/10	4,100	103,266	102,262	102,289
38	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17-déc-01	19/04/10	4,111	104,345	103,639	103,670
39	FINA O SICAV	FINACORP	11-févr-08	17/05/10	4,108	104,623	103,433	103,459
40	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	INI	07-oct-98	08/04/10	3,770	106,288	105,787	105,816
41	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20-mai-02	07/04/10	3,920	106,291	105,515	105,542
42	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02-févr-10	-	-	100,000	102,145	102,168
43	SICAV RENDEMENT	SBT	02-nov-92	31/03/10	3,580	103,071	102,336	102,366
44	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16-oct-00	27/05/10	4,090	104,494	103,708	103,737
45	SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10-nov-97	10/05/10	4,088	102,662	101,790	101,822
46	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06-juil-09	-	-	102,837	105,581	105,608
47	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05-juin-08	15/06/10	3,435	104,138	103,586	103,611
48	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20-févr-97	10/05/10	4,162	103,032	102,081	102,111
49	AL HIFADH SICAV	TSI	15-sept-08	05/05/10	3,731	104,557	103,939	103,971
50	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01-août-05	28/05/10	3,629	104,638	104,189	104,216
51	ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15-nov-93	18/05/10	3,613	102,042	101,439	101,465

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
52	FCP SALAMMET PLUS	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,390	10,429	10,476	10,478
53	FCP AXIS AAA	AXIS Gestion	11-nov-08	24/05/10	4,952	102,811	103,372	103,406
54	FCP SECURAS	STB Manager	08-sept-08	05/04/10	3,441	101,111	101,331	En cours de liquidation
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
55	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25-févr-08	07/06/10	4,325	102,252	101,432	101,501
SICAV MIXTES								
56	ARABIA SICAV	AFC	15-août-94	22/04/10	0,770	70,388	77,096	76,286
57	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22-mars-94	12/05/10	1,685	136,395	161,754	159,533
58	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22-mars-94	12/05/10	19,014	1 355,316	1 618,551	1 595,595
59	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSETS MANAGEMENT	25-avr-94	13/04/10	3,385	105,405	114,768	113,667
60	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSETS MANAGEMENT	01-nov-01	13/04/10	2,853	113,757	121,372	119,381
61	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	08-déc-93	10/05/10	0,577	91,143	100,465	97,553
62	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26-juil-99	19/04/10	0,369	15,562	16,699	16,609
63	SICAV CROISSANCE	SBT	27-nov-00	31/03/10	4,222	254,450	282,306	278,360
64	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22-sept-94	03/05/10	2,116	49,465	53,340	52,129
65	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01-mars-06	28/05/10	0,184	1 890,601	2 328,708	2 298,084
66	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30-mars-94	27/04/10	1,977	74,615	80,943	79,951
67	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01-févr-95	29/04/10	1,418	57,159	59,099	58,573
68	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01-févr-99	18/05/10	1,690	101,028	104,433	103,658
69	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17-mai-99	18/05/10	1,801	106,984	115,657	114,542
70	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10-avr-00	18/05/10	0,034	99,691	113,190	111,591
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
71	FCP IRADETT 20	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,280	11,531	11,781	11,733
72	FCP IRADETT 50	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,230	12,327	12,889	12,811
73	FCP IRADETT 100	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,135	15,797	17,098	16,872
74	FCP IRADETT CEA	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,250	15,561	17,794	17,506
75	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30-juin-09	-	-	10,846	12,677	12,482
76	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08-sept-08	06/04/10	1,193	120,055	134,665	131,907
77	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03-avr-07	26/08/09	-	119,707	134,947	133,324
78	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03-avr-07	26/08/09	-	116,320	129,537	128,211
79	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04-juin-07	28/05/10	0,351	17,671	21,230	20,844
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
80	FCP AMEN PREVOYANCE	Amen Invest	01-févr-10	-	-	100,000	103,157	102,693
81	FCP AMEN PERFORMANCE	Amen Invest	01-févr-10	-	-	100,000	108,935	107,965
82	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSETS MANAGEMENT	15-janv-07	13/04/10	2,864	127,788	156,679	157,058
83	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25-mai-09	07/06/10	0,117	10,385	10,570	10,417
84	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25-févr-08	07/06/10	1,935	115,099	127,836	124,565
85	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25-févr-08	07/06/10	3,230	113,355	117,930	117,092
86	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15-nov-05	17/05/10	2,065	159,087	186,594	182,644
87	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15-nov-05	17/05/10	1,967	143,828	162,329	160,300
88	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15-nov-05	17/05/10	3,786	129,895	139,454	138,739
89	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28-avr-06	17/05/10	236,843	9 142,327	11 055,390	10 725,052
90	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20-juil-09	-	-	134,168	198,112	192,180
91	MAC ETHICAL FCP	MAC SA	04-oct-10	-	-	-	108,948	108,879
92	FCP SMART EQUITY	SMART Asset Management	01-sept-09	-	-	1 166,664	1 521,902	1 460,987
93	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27-janv-10	-	-	100,000	109,195	108,345
94	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03-mars-10	-	-	100,000	111,286	110,345
95	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30-nov-09	-	-	9 989,736	10 510,501	10 357,823

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

e-mail : cmf@cmf.org.tn

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

Prix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF
Mr. Mohamed Férid EL KOBBI

**IMPRIMERIE
du
CMF**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS

**SITUATION TRIMESTRIELLE D'ATTIJARI VALEURS SICAV
ARRETEE AU 30/09/2010**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2010.

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par l'assemblée générale de la société « ATTIJARI VALEURS SICAV », et en application de l'article 8 de la loi 2001- 83 du 24 juillet 2001, portant promulgation du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à l'examen limité du bilan de la société « ATTIJARI VALEURS SICAV » au 30/09/2010, ainsi que de l'état de résultat et de l'état de variation de l'actif net pour la période du 01/07/2010 au 30/09/2010.

Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la direction de la société. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur la composition de l'actif au 30/09/2010, sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme d'audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que cet examen soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

L'examen de l'actif de la « ATTIJARI VALEURS SICAV » nous a permis de relever un dépassement du seuil suivant :

1. Attijari Bank détient au 30/09/2010, 60,56% du capital de la « ATTIJARI VALEURS SICAV ». Celle-ci détient 0,178% du capital de la banque. Ceci constitue une contravention aux dispositions de l'article 466 du code des sociétés commerciales, relatives aux participations réciproques.

Sur la base de notre examen limité, et compte tenu de ce qui est décrit aux paragraphes précédents, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que la composition de l'actif de la société « ATTIJARI VALEURS SICAV », ci-joint, ne présente pas sincèrement, dans tous les aspects significatifs, la situation financière de la société « ATTIJARI VALEURS SICAV » au 30/09/2010.

**Le commissaire aux comptes :
Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI**

**BILAN
AU 30/09/2010**

ACTIF	NOTE	Au 30/09/2010	Au 30/09/2009	Au 31/12/2009
AC1-PORTEFEUILLE-TITRES		12 901 132	12 425 080	10 492 144
a-Actions,valeurs assimilées et droits rattachés	3-1	10 994 350	10 124 667	8 279 923
b-Obligations et valeurs assimilées	3-1	1 906 782	2 300 413	2 212 222
c-Autres valeurs				
AC2-PLACEMENTS MONTAIRES ET DISPONIBILITES		3 337 825	3 320 496	5 111 455
a-Placements monétaires	3-3	495 491	495 257	495 316
b-Disponibilités	3-5	2 842 333	2 825 240	4 616 140
AC3-CREANCE D'EXPLOITATION		0		
AC4-AUTRES ACTIFS				
TOTAL ACTIF		16 238 957	15 745 576	15 603 600
PASSIF				
PA1-OPERATEURS CREDITEURS	3-8	39 734	36 388	39 597
PA2-AUTRS CREDITEURS DIVERS	3-9	241 713	213 399	216 201
TOTAL PASSIF		281 448	249 787	255 798
ACTIF NET				
CP1-CAPITAL	3-6	15 674 672	15 286 570	15 158 113
CP2-SOMMES DISTRIBUABLES		282 837	209 219	189 688
a-Sommes distribuables des exercices antérieurs	3-7	4	71	70
b-Sommes distribuables de la période	3-7	282 833	209 148	189 618
ACTIF NET		15 957 509	15 495 789	15 347 802
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		16 238 957	15 745 576	15 603 600

ETAT DE RESULTAT AU 30/09/2009						
	NOTE	Du	Du	Du	Du	Du
		01/07/2010	01/01/2010	01/07/2009	01/01/2009	01/01/2009
		Au	Au	Au	Au	Au
		30/09/2010	30/09/2010	30/09/2009	30/09/2009	31/12/2009
PR 1-Revenus de portefeuille-titres		35 845	467 060	37 727	287 190	313 999
a-Dividendes	3-2	13 924	396 377	10 726	201 439	201 439
b-Revenus des obligations et valeurs assimilées	3-2	21 921	70 683	27 001	85 751	112 560
c-Revenus des autres valeurs	3-2					
PR 2-Revenus des placements monétaires	3-4	6 222	18 888	6 479	30 663	37 462
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		42 067	485 948	44 205	317 853	351 460
CH 1-Charges de gestion des placements	3-10	38 518	120 240	35 172	96 063	134 443
REVENU NET DES PLACEMENTS		3 549	365 708	9 034	221 790	217 017
PR 3-Autres produits						
CH 2-Autres charges	3-11	9 032	27 604	7 761	21 933	33 564
RESULTAT D EXPLOITATION		-5 483	338 104	1 273	199 857	183 453
PR 4-Régularisations du résultat d'exploitation		5 679	-55 271	3 791	9 292	6 165
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		196	282 833	5 064	209 148	189 618
PR 4-Régularisation du résultat d'exploitation d'exploitation (annulation)		-5 679	55 271	-3 791	-9 292	-6 165
_Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		933 480	2 079 591	1 500 298	3 279 037	2 030 899
_Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		495 522	1 339 784	448 651	300 888	1 662 456
_Frais de négociation		-7 255	-27 581	-8 209	-13 950	-31 075
RESULTAT NET DE LA PERIODE		1 416 264	3 729 899	1 942 013	3 765 831	3 845 733

**ETAT DE VARIATION DE L 'ACTIF NET
AU 30/09/2010**

	Du	Du	Du	Du	Du
	01/07/2010	01/01/2010	01/07/2009	01/01/2009	01/01/2009
		Au	Au	Au	Au
		30/09/2010	30/09/2010	30/09/2009	31/12/2009
<u>AN 1-VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>					
a-Résultat d'exploitation	-5 483	338 104	1 273	199 857	183 453
b-Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	933 480	2 079 591	1 500 298	3 279 037	2 030 899
c-Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	495 522	1 339 784	448 651	300 888	1 662 456
d-Frais de négociation de titres	-7 255	-27 581	-8 209	-13 950	-31 075
AN 2-DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	0	-190 140	0	-168 376	-168 376
<u>AN 3-TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>					
a-Souscriptions	311 142	1 794 119	378 867	882 768	3 671 968
_Capital	197 900	1 224 600	284 400	714 100	2 761 400
_Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	106 990	544 809	89 219	150 773	857 825
_Régularisation des sommes distribuables	6 252	24 710	5 248	17 895	52 742
_Droits d'entrée					
b-Rachats	-29 176	-4 724 169	-101 488	-214 681	-3 231 771
_Capital	-18 200	-3 093 800	-78 400	-177 900	-2 393 600
_Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	-10 402	-1 550 845	-21 633	-33 652	-797 067
_Régularisation des sommes distribuables	-573	-79 525	-1 456	-3 129	-41 104
_Droit de sortie					
VARIATION DE L'ACTIF NET	1 698 231	609 707	2 219 392	4 265 542	4 117 554
<u>AN 4-ACTIF NET</u>					
a-En début de période	14 259 278	15 347 802	13 276 397	11 230 248	11 230 248
b-En fin de période	15 957 509	15 957 509	15 495 789	15 495 789	15 347 802
<u>AN 5-NOMBRE D'ACTIONNAIRES (ou de part)</u>					
a-En début de période	113 125	112 572	112 196	108 894	108 894
b-En fin de période	93 880	93 880	114 256	114 256	112 572
VALEUR LIQUIDATIVE	169,978	169,978	135,623	135,623	136,338
DIVIDENDE DISTRIBUE	0,000	1,685	0,000	1,496	1,496
AN6-TAUX DE RENDEMENT DE LA PERIODE	9,77%	25,91%	14,61%	32,96%	33,65%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS**Arrêtées au 30/09/2010***(Unité en Dinars Tunisiens)***1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers arrêtés au 30/09/2010 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2 - PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2- 2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 30/09/2010, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 30/09/2010 ou à la date antérieure la plus récente.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

La juste valeur, applicable pour l'évaluation des titres non admis à la cote, correspond au coût historique des titres.

2- 3 Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition. Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2- 4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. La valeur de sortie des placements est déterminée par la méthode du coût moyen pondéré.

3 - NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT**3- 1 Note sur le Portefeuille-titres**

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2010 à 12 901 132 DT contre 12 425 080 DT au 30/09/2009, et se détaille ainsi :

Libellé	30/09/2010	30/09/2009	31/12/2009
Coût d'acquisition	8 134 088	8 479 859	7 783 252
- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	6 262 208	5 715 374	4 909 263
- Titres OPCVM	-	508 605	718 109
- Obligations et valeurs assimilées	1 871 880	2 255 880	2 155 880
Plus ou moins values potentielles	4 732 142	3 900 688	2 652 551
- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	4 732 142	3 896 703	2 645 733
- Titres OPCVM	-	3 985	6 818
Intérêts courus sur Obligations et valeurs	34 902	44 533	56 341
Total	12 901 132	12 425 080	10 492 144

L'état détaillé du portefeuille est présenté en annexe I.

3- 2 Note sur les revenus du Portefeuille- titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 467 060 DT pour la période allant du 01/01/2010 au 30/09/2010 contre un montant de 287 190 DT au 30/09/2009, et se détaillent ainsi :

Libellé	30/09/2010	30/09/2009	31/12/2009
- Revenus des actions et valeurs assimilées	162 595	83 400	83 400
- Revenus des Titres OPCVM	233 783	118 039	118 039
- Revenus des Obligations	70 682	85 751	112 560
Total	467 060	287 190	313 999

3-3 Note sur les placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2010 à 495 491 DT contre 495 257 DT au 30/09/2010 et se détaille ainsi :

Libellé	30/09/2010	30/09/2009	31/12/2009
-Billets de trésorerie	494 672	494 672	494 672
- Intérêts courus sur billets de trésorerie	819	585	644
TOTAL	495 491	495 257	495 316

3-4 Note sur les revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2010 au 30/09/2010, à 18 888 DT contre 30 663 DT au 30/09/2009, et représente le montant des intérêts courus sur le compte courant et les intérêts sur les placements à terme.

Libellé	30/09/2010	30/09/2009	31/12/2009
- Intérêts/ compte courant	2 728	2 214	3 626
- Intérêts/ Billets de trésorerie	16 160	5 961	11 348
- Intérêts/ Dépôt à terme	-	22 488	22 488
Total	18 888	30 663	37 462

3-5 Note sur les disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2010 à 2 842 331 DT contre 2 825 240 DT au 30/09/2009 et se détaille comme suit :

Libellé	30/09/2010	30/09/2009	31/12/2009
- Avoir en banque	283 116	913 672	551 406
- Sommes à l'encaissement	2 620 350	2 031 753	4 131 358
- Sommes à régler	- 69 433	-124 347	- 72 197
- Ecart sur intérêts courus /TCN	8 300	4 162	5 573
Total	2 842 333	2 825 240	4 616 140

3-6 Note sur le capital**- Capital au 30/06/2010**

- Montant	13 976 637
- Nombre de titres	92 083
- Nombre d'actionnaires	64

Souscriptions réalisées

- Montant	304 890
- Nombre de titres	1 979
- Nombre d'actionnaires nouveaux	2

Rachats effectués

- Montant	-28 602
- Nombre de titres	182
- Nombre d'actionnaires sortants	1

Autres effets s/capital

- Variation des plus et moins values potentielles	933 480
- Plus values réalisées sur cession de titres	495 522
- Frais de négociation	- 7 255

- Capital au 30/09/2010

- Montant	15 674 672
- Nombre de titres	93 880
- Nombre d'actionnaires	65

3-7 Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondantes au résultat distribuable de l'exercice 2010 et aux sommes distribuables des exercices antérieurs se détaillent ainsi :

Libellé	30/09/2010	30/09/2009	31/12/2009
Sommes distribuables de l'exercice	282 833	209 148	189 618
Sommes distribuables des exercices antérieurs	4	71	70
Total	282 837	209 219	189 688

Les sommes distribuables de l'exercice et ceux des exercices antérieurs se détaillent comme suit :

Libellé	Montant	Régl. Souscription s	Régl. Rachats	Total
Sommes distribuables de l'exercice en cours	338 104	10 909	-66 180	282 833
Sommes distribuables des exercices antérieurs	5	-	-1	4
Total	338 109	10 909	-66 181	282 837

3-8 Note sur les opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2010 à 39 734 DT contre un solde de 36 388 DT au 30/09/2009, détaillé comme suit :

Libellé	30/09/2010	30/09/2009	31/12/2009
- Gestionnaire	19 259	17 586	19 190
-Dépositaire	20 475	18 802	20 407
Total	39 734	36 388	39 597

3-8 Note sur les autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2010 à 241 713 DT contre un solde de 213 399 DT au 30/09/2009 détaillé comme suit :

Libellé	30/09/2010	30/09/2009	31/12/2009
---------	------------	------------	------------

- Honoraires du Commissaire aux Comptes	14 036	6 006	8 030
- Dividende à payer exercice 1998	15 037	15 037	15 037
- Dividende à payer exercice 1999	11 556	11 556	11 556
- Dividende à payer exercice 2000	13 358	13 358	13 358
- Dividende à payer exercice 2001	15 514	15 514	15 514
- Dividende à payer exercice 2002	15 041	15 041	15 041
- Dividende à payer exercice 2003	19 837	19 837	19 837
- Dividende à payer exercice 2004	27 011	27 011	27 011
- Dividende à payer exercice 2005	7 570	7 570	7 570
- Dividende à payer exercice 2006	6 218	6 218	6 218
- Dividende à payer exercice 2007	9 188	9 254	9 254
- Dividende à payer exercice 2008	24 883	27 360	24 944
- Dividende à payer exercice 2009	14 098	-	-
- CMF à payer	1 300	1 232	1 295
- Provision pour frais de l'Assemblée et JP	28 365	25 982	27 898
- TCL à régulariser	12 423	12 423	12 423
- Etat à payer	6 278	-	1 215
Total	241 713	213 399	216 201

3-10 Note sur les charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2010 à 120 240 DT contre 96 063 DT au 30/09/2009, et se détaille ainsi :

Libellé	30/09/2010	30/09/2009	31/12/2009
- Rémunération du gestionnaire	60 120	48 032	67 222
- Rémunération du dépositaire	60 120	48 031	67 221
Total	120 240	96 063	134 443

3-11 Note sur les autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2010 à 27 604 DT, contre 21 933 DT au 30/09/2009 et se détaille comme suit :

Libellé	30/09/2010	30/09/2009	31/12/2009
- Rémunération d'intermédiaire et honoraire	6 006	5 632	7 656
- Redevance CMF	12 024	9 606	13 445
- Frais de publicité et publications	5 984	5 984	8 000
- Services Bancaire et Autres charges	39	2	3
- TCL	3 551	709	4 460
Total	27 604	21 933	33 564

4 - AUTRES INFORMATIONS**4- 1 Rémunération du gestionnaire**

La gestion de la société est confiée à « Attijari Gestion » gestionnaire à partir du 01/01/2009. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,5% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Les honoraires d'« Attijari Gestion » au 30/09/2010 s'élèvent à 60 120 DT TTC.

4- 2 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à Attijari Bank. En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 0,5% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Les honoraires d'Attijari Bank au 30/09/2010 s'élèvent à 60 120 DT TTC.

PORTEFEUILLE AU 30/09/2010

Annexe I

DESIGNATION DU TITRE	NRE/TITRE	Coût d'acq.	Val au 30/09/2010	% Actif	% K EMIS
Actions		6 262 207,923	10 994 349,948	67,70%	
ADWYA	34 000	203 858,541	244 664,000	1,507%	0,31%
AMEN BANK	3 000	96 068,570	247 509,000	1,524%	0,03%
ASSAD	12 467	115 211,842	159 053,986	0,979%	0,11%
ARAB TUNISIAN BANK	20 000	86 655,631	195 220,000	1,202%	0,03%
ARAB TUNISIAN LEASE	15 675	66 085,804	105 539,775	0,650%	0,09%
ATTIJARI BANK	60 139	674 920,672	1 428 421,528	8,796%	0,18%
ATTIJARI LEASING	31 807	517 124,579	1 584 052,214	9,755%	1,50%
BIAT	9 500	603 121,088	814 558,500	5,016%	0,06%
BNA	8 552	108 489,058	162 633,384	1,002%	0,03%
BANQUE DE TUNISIE	50 000	388 211,966	673 400,000	4,147%	0,04%

BTE ADP	3 950	96 830,418	120 478,950	0,742%	0,40%
CEMENT CARTHAGE	233 815	444 248,500	933 623,295	5,749%	0,16%
CIL	2 586	17 602,902	91 172,016	0,561%	0,06%
DA 1/3 CIL 2010	2 586	5 870,188	27 489,180	0,169%	0,06%
CIMENT DE BIZERTE	3 000	34 500,000	20 904,000	0,129%	0,01%
ELECTROSTAR	1 877	22 614,000	14 389,082	0,089%	0,11%
ENNAKL	66 021	824 917,130	878 409,405	5,409%	0,22%
ESSOUKNA	13 000	66 065,032	91 858,000	0,566%	0,43%
GIF FILTER	3 722	12 386,169	37 729,914	0,232%	0,06%
MONOPRIX	16 162	482 438,448	852 092,964	5,247%	0,17%
SALIM	13 323	213 873,757	316 474,542	1,949%	0,50%
SERVICOM	2 000	6 500,000	13 840,000	0,085%	0,08%
SFBT	16 335	200 740,816	221 028,885	1,361%	0,03%
SIMPAR	3 075	78 135,750	159 703,200	0,983%	0,38%
DA 1/7 SIMPAR 2010	3 164	11 486,575	20 629,280	0,127%	0,40%
SITS	12 600	33 431,023	49 329,000	0,304%	0,10%
SOMOCER	10 768	24 050,100	24 647,952	0,152%	0,04%
SOTETEL	600	8 179,000	11 671,200	0,072%	0,03%
SPDIT	18 435	115 623,120	153 010,500	0,942%	0,07%
STB	200	2 979,628	4 304,800	0,027%	0,00%
TUNISIE LEASING	10 708	221 182,358	392 576,696	2,417%	0,15%
TUNISAIR	20 000	60 451,295	43 960,000	0,271%	0,02%
TUNINVEST	3 000	24 318,793	24 480,000	0,151%	0,31%
TUNISIE NOUVELLE SOUSCRITE	25 000	175 000,000	450 075,000	2,772%	0,28%
TUNISIE PROFILE	20 812	81 675,505	126 953,200	0,782%	0,06%
UBCI	4 000	74 046,665	186 000,000	1,145%	0,03%
DA 1/2 UBCI 2010	4 000	37 028,000	80 080,000	0,493%	0,03%
UIB	1 500	26 285,000	32 386,500	0,199%	0,01%
OBLIGATIONS		1 871 880,130	1 906 782,112	11,742%	
ATTIJARI OCA 2006 /ATTIJARI	142 376	711 880,130	731 132,80	4,502%	0,890%
BTKD 2006 / BTKD	5 000	200 000,000	207 863,01	1,280%	1,250%
MOURADI PALACE B /AMEN BANK	6 000	360 000,000	365 128,77	2,248%	7,500%
S.I.H. MOURADI 2008 TR (B)	5 000	500 000,000	501 332,60	3,087%	3,571%
WIFACK LEASING 2006/1 B / BH	5 000	100 000,000	101 324,93	0,624%	10,000%
BILLET DE TRESORERIE		494 671,929	495 491,398	3,051%	
17/09/2010 90 JOURS 5.4%	1	494 671,929	495 491,398	3,051%	
AVOIRS EN BANQUE			2 842 333	17,503%	
AVOIRS EN BANQUE			283 116,047	1,743%	
SOMMES A L'ENCAISSEMENT			2 620 349,626	16,136%	
SOMMES A REGLER			-69 433,207	-0,428%	
INTERETS SUR COMPTE COURANT			8 300,747	0,051%	
AUTRES ACTIFS			0	0,000%	
DIVIDENDES A RECEVOIR			0,000	0,000%	
TOTAL ACTIF			16 238 957	100,000%	
PASSIF			-281 448	-1,733%	
OPERATEURS CREDITEURS			-39 734,417	-0,245%	
AUTRES CREDITEURS DIVERS			-241 713,277	-1,488%	
TOTAL ACTIF NET			15 957 509	98,267%	

**SITUATION TRIMESTRIELLE DE GENERALE OBLIG – SICAV
ARRETEE AU 30/09/2010**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2010.

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 30 Mars 2009 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «GENERALE-OBLIG SICAV» pour la période allant du premier Juillet au 30 Septembre 2010, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 15.348.385, un actif net D : 15.307.288 ,et un bénéfice de la période de D : 164.491.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «GENERALE- OBLIG SICAV» comprenant le bilan au 30 Septembre 2010, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

1- La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2- Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Rapport du Commissaire sur les états financiers trimestriels arrêtés au 30 septembre 2010

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3- A notre avis, les états financiers trimestriels de la Société «GENERALE- OBLIG SICAV», annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 30 Septembre 2010, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

**Le Commissaire aux comptes :
FINOR
Mustapha MEDHIOUB**

BILAN ARRETE AU 30 SEPTEMBRE 2010

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	30/09/2010	30/09/2009	31/12/2009
Portefeuille-titres	4	<u>10 607 678.913</u>	<u>10 096 553.010</u>	<u>9 760 499.190</u>
Obligations et valeurs assimilées		9 894 215.533	9 240 758.096	9 091 959.458
Titres des Organismes de Placement Collectif		713 463.379	855 794.914	668 539.732
Placements monétaires et disponibilités		<u>4 738 028.717</u>	<u>4 595 447.626</u>	<u>1 623 475.526</u>
Placements monétaires	6	3 983 126.498	3 381 626.938	996 062.048
Disponibilités		754 902.219	1 213 820.688	627 413.478
Créances d'exploitation		<u>2 677.522</u>	<u>2 977.998</u>	<u>1 794.651</u>
TOTAL ACTIF		<u><u>15 348 385.152</u></u>	<u><u>14 694 978.634</u></u>	<u><u>11 385 769.367</u></u>
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	8	28 145.167	26 102.458	28 265.072
Autres créditeurs divers	9	12 951.751	12 668.683	14 787.067
TOTAL PASSIF		<u><u>41 096.918</u></u>	<u><u>38 771.141</u></u>	<u><u>43 052.139</u></u>
ACTIF NET				
Capital	12	14 730 050.019	14 088 335.324	10 821 132.118
Sommes distribuables				
Sommes distribuables de l'exercice clos		97 386.438	66 409.179	50 900.679
Sommes distribuables de l'exercice en cours		4 79 851.111	501 462.990	4 70 684.431
ACTIF NET		<u><u>153 07 288.234</u></u>	<u><u>146 56 207.493</u></u>	<u><u>113 42 717.228</u></u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u><u>15 348 385.152</u></u>	<u><u>14 694 978.634</u></u>	<u><u>11 385 769.367</u></u>

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisien)

	<i>Note</i>	<i>du 01/07/2010 au 30/09/2010</i>	<i>du 01/01/2010 au 30/09/2010</i>	<i>du 01/07/2009 au 30/09/2009</i>	<i>du 01/01/2009 au 30/09/2009</i>	<i>Année 2009</i>
Revenus du portefeuille-titres	5	<u>117 469.080</u>	<u>506 109.648</u>	<u>104 297.202</u>	<u>420 222.208</u>	<u>535 644.205</u>
Revenus des obligations et valeurs assimilées		116 092.366	337 148.713	102 883.150	294 319.592	408 329.084
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		1 376.714	168 960.935	1 414.052	125 902.616	127 315.121
Revenus des placements monétaires	7	<u>48 124.923</u>	<u>151 133.992</u>	<u>31 480.929</u>	<u>91 124.724</u>	<u>136 683.649</u>
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		<u>165 594.003</u>	<u>657 243.640</u>	<u>1 35 778.131</u>	<u>5 11 346.932</u>	<u>672 327.854</u>
Charges de gestion des placements	10	<u>(26 974.866)</u>	<u>(80 613.890)</u>	<u>(22 572.157)</u>	<u>(60 605.172)</u>	<u>(87 105.093)</u>
REVENU NET DES PLACEMENTS		<u>138 619.137</u>	<u>576 629.750</u>	<u>1 13 205.974</u>	<u>4 50 741.760</u>	<u>585 222.761</u>
Autres charges	11	<u>(2 044.577)</u>	<u>(6 025.280)</u>	<u>(1 778.843)</u>	<u>(5 274.276)</u>	<u>(7 051.943)</u>
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>136 574.560</u>	<u>570 604.470</u>	<u>111 427.131</u>	<u>445 467.484</u>	<u>578 170.818</u>
Régularisation du résultat d'exploitation		(39 777.100)	(90 752.693)	55 005.390	55 995.506	(107 486.387)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		<u>96 797.460</u>	<u>479 851.777</u>	<u>1 66 432.521</u>	<u>5 01 462.990</u>	<u>470 684.431</u>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		39 777.100	90 752.693	(55 005.390)	(55 995.506)	107 486.387
Plus ou moins values réalisées sur titres		22 807.436	(72 398.993)	21 462.072	(43 771.828)	(13 466.113)
Variation plus ou moins values potentielles sur titres		5 108.935	(10 836.800)	6 081.603	(5 400.610)	(576.369)
RESULTAT DE LA PERIODE		<u>164 490.931</u>	<u>487 368.677</u>	<u>138 970.806</u>	<u>396 295.046</u>	<u>564 128.336</u>

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

Note	du 01/07/2010 au 30/09/2010	du 01/01/2010 au 30/09/2010	du 01/07/2009 au 30/09/2009	du 01/01/2009 au 30/09/2009	Année 2009
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	164 490.931	487 368.677	138 970.806	396 295.046	564 128.336
Résultat d'exploitation	136 574.560	570 604.470	111 427.131	445 467.484	578 170.818
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	5 108.935	(10 836.800)	6 081.603	(5 400.610)	(576.369)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	22 807.436	(72 398.993)	21 462.072	(43 771.828)	(13 466.113)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	-	(774 654.000)	-	(509 350.797)	(509 350.797)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(912 549.916)	4 251 856.329	2 083 199.107	2 858 241.316	(623 082.239)
Souscriptions					
- Capital	12 194 141.222	39 610 860.655	8 101 337.472	22 302 474.147	32 469 826.455
- Régularisation des sommes non distribuables	(60 395.926)	(87 828.545)	(43 668.155)	(64 620.926)	(104 298.394)
- Régularisation des sommes distribuables	411 111.676	1 740 927.261	292 359.599	960 101.083	1 395 414.711
Rachats					
- Capital	(13 061 815.659)	(35 642 927.380)	(6 069 387.591)	(19 526 920.857)	(32 998 573.800)
- Régularisation des sommes non distribuables	61 011.202	1 12 048.964	30 375.182	52 737.996	94 382.937
- Régularisation des sommes distribuables	(456 602.431)	(1 481 224.626)	(227 817.400)	(865 530.127)	(1 479 834.148)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(748 058.985)	3 964 571.006	2 222 169.913	2 745 185.565	(568 304.700)
ACTIF NET					
En début de période	16 055 347.219	11 342 717.228	12 434 037.580	11 911 021.928	11 911 021.928
En fin de période	15 307 288.234	15 307 288.234	14 656 207.493	14 656 207.493	11 342 717.228
NOMBRE D'ACTIONS					
En début de période	158 918	109 836	122 722	115 191	115 191
En fin de période	150 111	150 111	143 301	143 301	109 836
VALEUR LIQUIDATIVE	101.973	101.973	102.276	102.276	103.270
TAUX DE RENDEMENT	0.93%	2.71%	0.94%	3.55%	3.93%

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
AU 30 Septembre 2010**

Note 1 : Présentation de la société

La GENERALE-OBLIG SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 07 juillet 2000 à l'initiative de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 10 Janvier 2000.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, GENERALE-OBLIG SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

Note 2 : Référentiel d'élaboration des états financiers trimestriels

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 Septembre 2010, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

Note 3 : Principes comptables appliqués

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Note 4: Portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 30 Septembre 2010 à D : 10.607.678,913 , s'analysant ainsi :

Désignation du titre	Nombre	coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2010	% actif net
Obligations des sociétés et valeurs assimilés		9 713 870.000	9 894 215.533	64.64%
Obligations des sociétés		6 955 640.000	7 067 849.446	46.17%
EO AIL 2009/1	2 000	160 000.000	165 014.794	1.08%
EO AMEN BANK 2006 (TMM+1%)	3 000	210 000.000	215 948.466	1.41%
EO SUB AMEN BANK 2009 A	3 000	279 990.000	280 023.446	1.83%
EO SUB AMEN BANK 2009 B	3 000	279 990.000	280 021.451	1.83%
EO SUB AMEN BANK 2010-1(TMM+ 0,85%)	3 000	300 000.000	301 044.658	1.97%
EO ATB 2007/1 (TMM+2%)	5 000	440 000.000	447 806.444	2.93%
EO ATL 2006/1	3 000	180 000.000	182 769.534	1.19%
EO ATL 2008/1	2 000	120 000.000	122 119.890	0.80%
EO ATL 2010-1(TMM+ 0,75%)	2 000	200 000.000	201 167.452	1.31%
EO ATL 2010-1(TMM+ 0,75%)	5 000	500 000.000	502 918.630	3.29%
EO SUB Attijari Leasing 2009	2 000	200 000.000	206 003.288	1.35%
EO SUB Attijari Leasing 2009 (TMM+ 1%)	2 000	200 000.000	205 757.698	1.34%
EO SUB Attijari Leasing 2010-1(TMM+ 1%)	5 000	500 000.000	500 924.931	3.27%
E.SUB BH 2007/1	1 500	150 000.000	155 364.000	1.01%
EO BTK 2009	1 000	100 000.000	102 413.754	0.67%
EO BTKD 2006	5 000	200 000.000	207 863.014	1.36%
EO CIL 2003/1	1 000	20 000.000	21 061.698	0.14%
EO CIL 2004/1	2 000	40 000.000	40 006.137	0.26%
EO CIL 2007/2	3 150	189 000.000	194 950.652	1.27%
EO CIL SUB 2008	4 000	400 000.000	4 16 462.466	2.72%
EO CIL 2009/1	2 000	160 000.000	161 408.000	1.05%
EO ELWIFAK	500	10 000.000	10 132.493	0.07%
EO HL 2008/1	3 000	180 000.000	183 865.512	1.20%
EO HL 2009/1 (Taux fixe 5,75%)	2 000	160 000.000	161 109.041	1.05%
EO HL 2009/1 (TMM+ 1,5%)	3 000	240 000.000	241 670.794	1.58%
EO HL 2009/2	5 000	400 000.000	400 289.315	2.62%
EO PANOBOIS 2007	500	50 000.000	51 239.452	0.33%
EO SKANES BEACH	1 000	20 000.000	20 359.123	0.13%
EO SUB TL 2009 (TMM+ 1,25%)	3 000	240 000.000	240 174.378	1.57%
EO TL 2007/1	4 000	240 000.000	248 411.178	1.62%
EO TL 2006/1	3 000	120 000.000	125 470.685	0.82%
EO UIB 2009/1	2 000	186 660.000	188 370.113	1.23%
UNIFACTOR 2008	2 000	120 000.000	123 436.274	0.81%
EO UTL 2004	2 000	80 000.000	82 258.411	0.54%
EO UTL 2005/1	2 000	80 000.000	80 012.274	0.52%
Bons du trésor assimilables		2 758 230.000	2 826 366.087	18.46%
BTA 6,00 03/2012 (acquis le 09/05/2006)	200	202 400.000	205 929.355	1.35%
BTA 6,00 03/2012 (acquis le 09/05/2006)	100	100 950.000	102 894.982	0.67%
BTA 6,10 10/2013 (acquis le 11/10/2006)	500	489 000.000	512 865.205	3.35%
BTA 6,10 10/2013 (acquis le 11/10/2006)	500	488 750.000	512 615.205	3.35%
BTA 8,25 07/2014 (acquis le 06/08/2002)	100	99 640.000	101 158.904	0.66%
BTA 7,50 04/2015 (acquis le 26/11/2004)	400	414 320.000	417 761.035	2.73%
BTA 7,50 04/2015 (acquis le 26/11/2004)	150	155 370.000	156 660.388	1.02%
BTA 7,50 04/2015 (acquis le 26/11/2004)	300	310 950.000	313 417.314	2.05%
BTA 6,75 07/2017 (acquis le 13/02/2008)	500	496 850.000	503 063.699	3.29%
Titres des Organismes de Pacement Collectif		711 358.707	713 463.379	4.66%
Titres des OPCVM		593 880.007	595 297.700	3.89%
SANADETT SICAV	400	42 576.390	42 903.200	0.28%
FINA O SICAV	411	42 202.745	42 396.294	0.28%
SICAV ENTREPRISE	1 030	105 162.316	107 000.520	0.70%
AXIS TRESORIE	1 034	111 286.667	109 840.786	0.72%
UNIVERS SICAV	2 300	240 434.837	237 884.400	1.55%
FCP SALAMETT CAP	2 500	27 069.552	29 150.000	0.19%
FCP SALAMETT PLUS	2 500	25 147.500	26 122.500	0.17%
Fonds commun de créances		117,478.700	118,165.679	0.77%
FCC BIAT P1	100	17 478.700	17 570.033	0.11%
FCC BIAT P2	100	1 00 000.000	1 00 595.646	0.66%
TOTAL		10 425 228.707	10 607 678.913	69.30%

Note 5: Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 117.469,080 pour la période allant du 01.07 au 30.09.2010, contre D : 104.297,202 pour la même période de l'exercice précédent, et se détaillent comme suit :

	Trimestre 3 2010	Trimestre 3 2009
Revenus des obligations et valeurs assimilées		
<i>Revenus des obligations</i>		
- intérêts	78 838.695	65 629.387
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>		
- intérêts (BTNB, BTA)	37 253.671	37 253.763
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		
<i>Revenus des parts de Fonds communs de créances</i>		
- intérêts	1 376.714	1 414.052
TOTAL	117 469.080	104 297.202

Note 6: Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30 Septembre 2010 à D : 3.983.126,498 , se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Montant	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2010	% Actif net
Billets de trésorerie	2 500 000	2 475 484.356	2 484 792.305	16.23%
C.I.L au 13/10/2010 à 5,35%	500 000	497 049.700	499 291.928	3.26%
TUNISIE FACTORING au 02/12/2010 à 5,51%	1 000 000	989 129.738	992 511.597	6.48%
UNIFACTOR au 29/11/2010 à 5,15%	1 000 000	989 304.918	992 988.780	6.49%
Dépôt à vue	1 500 000	1 498 182.756	1 498 334.193	9.79%
Dépôts à vue ATB au 12/10/2010 à 4,55%	1 500 000	1 498 182.756	1 498 334.193	9.79%
TOTAL	4 000 000	3 973 667.112	3 983 126.498	26.02%

Note 7 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.07 au 30.09.2010 à D : 48.124,923, contre D : 31.480,929 pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille ainsi :

	Trimestre 3 2010	Trimestre 3 2009
Intérêts des billets de trésorerie	41 750.383	22 686.880
Intérêts des dépôts à vue	6 374.540	8 794.049
TOTAL	48 124.923	31 480.929

Note 8 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 30/09/2010 à D : 28.145,167 contre D : 26.102,458 au 30/09/2009 et se détaille ainsi :

	<u>30/09/2010</u>	<u>30/09/2009</u>
Rémunération du dépositaire	1 765.151	4 125.151
Rémunération du gestionnaire	26 380.016	21 977.307
Total	<u>28 145.167</u>	<u>26 102.458</u>

Note 9 : Autres créditeurs divers

Cette rubrique s'élève au 30/09/2010 à D : 12.951,751 contre D : 12.668,683 au 30/09/2009 et se détaille ainsi :

	<u>30/09/2010</u>	<u>30/09/2009</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	5 143.422	4 860.354
Autres	7 808.329	7 808.329
Total	<u>12 951.751</u>	<u>12 668.683</u>

Note 10 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce compte s'élève pour la période allant du 01/07 au 30/09/2010 à D : 26.974,866 contre D : 22.572,157 pour la période allant du 01/07 au 30/09/2009; se détaillant ainsi :

	<u>30/09/2010</u>	<u>30/09/2009</u>
Commission de gestion de la CGI	26 380.016	21 977.307
Rémunération du dépositaire	594.850	594.850
Total	<u>26 974.866</u>	<u>22 572.157</u>

Note 11 : Autres charges

Le solde de ce compte s'élève pour la période allant du 01/07 au 30/09/2010 à D : 2.044,577 contre D : 1.778,843 pour la période allant du 01/07 au 30/09/2009; se détaillant ainsi :

	<u>30/09/2010</u>	<u>30/09/2009</u>
Honoraires commissaire aux comptes	2 016.439	1 764.383
Autres	28.138	14.460
Total	<u>2 044.577</u>	<u>1 778.843</u>

Note 12 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de la période allant du 1er Janvier au 30 Septembre 2010 se détaillent ainsi:

Capital au 31-12-2009

Montant	10 821 132.118
Nombre de titres	109 836
Nombre d'actionnaires	217

Souscriptions réalisées

Montant	39 610 860.655
Nombre de titres émis	402 055
Nombre d'actionnaires nouveaux	179

Rachats effectués

Montant	(35 642 927.380)
Nombre de titres rachetés	(361 780)
Nombre d'actionnaires sortants	(137)

Autres mouvements

Régularisation des sommes non distribuables, exercice en cours	24 220.419
Plus ou moins values réalisées sur titres	(72 398.993)
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	(10 836.800)

Capital au 30-09-2010

Montant	14 730 050.019
Nombre de titres	150 111
Nombre d'actionnaires	259

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS
FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2010

En exécution de la mission de Commissariat aux comptes qui nous a été confiée par le Conseil d'Administration de votre société du 5 Mars 2009 et en application des dispositions de l'article 8 de la loi N° 2001-83 du 24 Juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers intermédiaires de l'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV arrêtés au 30 Septembre 2010 qui font apparaître un actif net de 208.020.720 D pour un capital social de 205.569.800 D et une valeur liquidative égale à 101 d,192 par action. Ces états financiers intermédiaires relèvent de la responsabilité de la Direction de la Société. Notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur la composition de l'actif au 30 Septembre 2010 sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers intermédiaires ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la Société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Suite à cet examen, nous estimons utile de vous faire part des points suivants :

Les actifs de la société employés en valeurs mobilières représentent 76,83 % de l'actif arrêté à la date du 30 Septembre 2010. Cette proportion est en deçà du seuil minimum fixé à 80% par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 Septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif. Les liquidités représentent au 30 Septembre 2010, 23,17 % de l'actif de la société l'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV, contre un seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 Septembre 2001.

Sur la base de notre examen limité et sous réserve de ce qui est mentionné ci-dessus, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que la composition de l'actif de l'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV ne présente pas sincèrement, dans tous les aspects significatifs, la situation de la Société arrêtée au 30 Septembre 2010.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV
Arrêté au 30/09/2010

LIBELLE	NOTE	30/09/2010	30/09/2009	31/12/2009
<u>ACTIFS</u>		-	-	-
PORTEFEUILLE-TITRES	AC1	116,227,644.756	98,549,215.761	105,542,209.292
a- Obligations et valeurs assimilées		116,227,644.756	98,549,215.761	105,542,209.292
b- Autres valeurs				
PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES		92,226,137.748	73,694,909.220	60,734,373.340
a- Placements monétaires	AC2	43,814,498.599	42,397,575.801	30,039,825.741
b- Disponibilités		48,411,639.149	31,297,333.419	30,694,547.599
Créances d'exploitations	AC3	0.000	0.000	0.000
Autres actifs	AC4	0.000	6,119.261	1,730.603
TOTAL ACTIFS		208,453,782.504	172,250,244.242	166,278,313.235
-		-	-	-
<u>PASSIFS</u>		433,062.507	384,486.107	382,984.113
Opérateurs créditeurs	PA1	412,936.000	353,532.254	346,266.715
Autres créditeurs divers	PA2	20,126.507	30,953.853	36,717.398
<u>ACTIF NET</u>		208,020,719.997	171,865,758.135	165,895,329.122
Capital	CP1	202,988,994.314	167,180,406.988	160,020,953.228
Sommes distribuables	CP2	5,031,725.683	4,685,351.147	5,874,375.894
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		1,378.796	1,163.915	1,114.395
b- Sommes distribuables de l'exercice		5,030,346.887	4,684,187.232	5,873,261.499
TOTAL ACTIF NET ET PASSIFS		208,453,782.504	172,250,244.242	166,278,313.235

ETAT DE RESULTAT DE LA SOCIETE
Arrêté au 30/09/2010

LIBELLE	NOTE	Période du 01.07.10 au 30.09.10	Période du 01.01.10 au 30.09.10	Période du 01.07.09 au 30.09.09	Période du 01.01.09 au 30.09.09	31/12/2009
Revenus du portefeuille-titres	PR1	1,265,054.905	3,703,371.632	1,143,015.372	3,477,628.479	4,669,133.488
a- Dividendes						
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées		1,265,054.905	3,703,371.632	1,143,015.372	3,477,628.479	4,669,133.488
c- Revenus des autres valeurs						
Revenus des placements monétaires	PR2	872,524.370	2,203,663.620	765,593.011	2,164,346.392	2,820,987.123
Total des revenus des placements		<u>2,137,579.275</u>	<u>5,907,035.252</u>	<u>1,908,608.383</u>	<u>5,641,974.871</u>	<u>7,490,120.611</u>
Charges de gestion des placements	CH 1	-412,936.000	-1,139,309.700	-353,532.254	-992,842.378	-1,339,109.093
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		1,724,643.275	4,767,725.552	1,555,076.129	4,649,132.493	6,151,011.518
Autres produits	PR 3	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000
Autres charges	CH 2	-67,926.914	-190,812.472	-59,846.459	-170,557.917	-229,495.653
RESULTAT D'EXPLOITATION		1,656,716.361	4,576,913.080	1,495,229.670	4,478,574.576	5,921,515.865
Régularisation du résultat d'exploitation		112,844.998	453,433.807	-3,471.754	205,612.656	-48,254.366
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		1,769,561.359	5,030,346.887	1,491,757.916	4,684,187.232	5,873,261.499
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-112,844.998	-453,433.807	3,471.754	-205,612.656	48,254.366
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		-53,036.382	565,938.820	-29,651.736	305,135.426	241,317.230
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		0.000	-34,719.453	-14,204.471	309,064.968	324,892.300
Frais de négociation		0.000	-2,871.344	-2,630.555	-2,630.555	-4,010.198
RESULTAT NET DE LA PERIODE		1,603,679.979	5,105,261.103	1,448,742.908	5,090,144.415	6,483,715.197

VARIATION DE L'ACTIF NET DE LA SOCIETE
Arrêté au 30/09/2010

LIBELLE	Période du 01.07.10 au 30.09.10	Période du 01.01.10 au 30.09.10	Période du 01.07.09 au 30.09.09	Période du 01.01.09 au 30.09.09	31/12/2009
<u>AN 1- Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>1,603,679.979</u>	<u>5,105,261.103</u>	<u>1,448,742.908</u>	<u>5,090,144.415</u>	<u>6,483,715.197</u>
a- Résultat d'exploitation	1,656,716.361	4,576,913.080	1,495,229.670	4,478,574.576	5,921,515.865
b- Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	-53,036.382	565,938.820	-29,651.736	305,135.426	241,317.230
c- plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres	0.000	-34,719.453	-14,204.471	309,064.968	324,892.300
d- Frais de négociation de titres	0.000	-2,871.344	-2,630.555	-2,630.555	-4,010.198
<u>AN 2 - Distributions de dividendes</u>	<u>0.000</u>	<u>-6,677,470.727</u>	<u>0.000</u>	<u>-6,708,129.194</u>	<u>-6,708,129.194</u>
<u>AN 3 - Transactions sur le capital</u>	<u>5,765,843.837</u>	<u>43,697,600.499</u>	<u>1,653,641.718</u>	<u>24,619,057.172</u>	<u>17,255,057.377</u>
a- Souscription	46,828,891.587	195,761,412.013	44,829,037.655	147,070,309.856	185,100,580.401
- Capital	46,464,500.000	192,481,200.000	44,490,300.000	144,362,400.000	181,790,500.000
- Régularisation des sommes non distribuables	-577,409.667	-2,537,511.458	-678,856.190	-2,458,724.797	-3,039,841.802
- Régularisation des sommes distribuables	941,801.254	5,817,723.471	1,017,593.845	5,166,634.653	6,349,922.203
b- Rachats	41,063,047.750	152,063,811.514	43,175,395.937	122,451,252.684	167,845,523.024
- Capital	40,740,500.000	149,471,200.000	42,808,900.000	120,236,700.000	164,887,800.000
- Régularisation des sommes non distribuables	-506,370.116	-1,967,204.521	-654,558.140	-2,047,986.674	-2,742,020.426
- Régularisation des sommes distribuables	828,917.866	4,559,816.035	1,021,054.077	4,262,539.358	5,699,743.450
VARIATION DE L'ACTIF NET	7,369,523.816	42,125,390.875	3,102,384.626	23,001,072.393	17,030,643.380
<u>AN 4 - VARIATION DE L'ACTIF NET</u>	<u>7,369,523.816</u>	<u>42,125,390.875</u>	<u>3,102,384.626</u>	<u>5,970,429.013</u>	<u>17,030,643.380</u>
a- Début de période	200,651,196.181	165,895,329.122	168,763,373.509	165,895,329.122	148,864,685.742
b- Fin de période	208,020,719.997	208,020,719.997	171,865,758.135	171,865,758.135	165,895,329.122
<u>AN 5 - NOMBRE D' ACTIONS</u>	<u>57,240</u>	<u>430,100</u>	<u>16,814</u>	<u>72,230</u>	<u>169,027</u>
a- Début de période	1,998,458	1,625,598	1,681,014	1,625,598	1,456,571
b- Fin de période	2,055,698	2,055,698	1,697,828	1,697,828	1,625,598
VALEUR LIQUIDATIVE	101.192	101.192	101.226	101.226	102.051
AN 6 - TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	3.12%	3.68%	3.29%	4.22%	3.97%

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS DE LA SOCIETE
UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV
Arrêtés au 30/09/2010**

I – Référentiel d'élaboration des états financiers trimestriels :

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30-09-2010 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II – Principes comptables appliqués :

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

II – 1 – Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Pour les BTA et BTNB, en raison de la valorisation de cette catégorie de portefeuille selon la valeur d'acquisition et non sur la base de la valeur marchande ou actuarielle, le gestionnaire de la société UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV a décidé dans un souci d'équité entre les actionnaires d'amortir linéairement les plus ou moins-values potentielles de chaque ligne de BTA et BTNB sur la période allant du 26 juillet 2006 jusqu'à son échéance effective.

Ainsi, une décote quotidienne sur les BTA et BTNB est constatée en tant que moins-value potentielle. Au 30 septembre 2010, cette décote s'établit à 576.330 DT/jour. La moins-value totale à amortir étant de 1 636 498.478 DT.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

II – 2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à la valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au coût moyen pondéré constitue, selon le cas une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse du jour ou celui le plus récent.

La juste valeur, applicable pour l'évaluation des titres non admis à la cote, correspond à la valeur mathématique des titres de la société émettrice.

II – 3- Evaluation des obligations et placements monétaires :

Les placements en obligations et valeurs similaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

II – 4 – Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée, portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les prix d'achat des placements sont déterminés par la méthode du coût moyen pondéré.

III– Unité monétaire :

A signaler que les états financiers trimestriels de l'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV sont libellés en monnaie locale, en l'occurrence le dinar tunisien.

**AC1 - Note sur le Portefeuille Titres
Arrêté au 30/09/2010**

LIBELLE	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2010	% de l'Actif Net
BTA		46,402,143.187	46,959,511.111	22.57%
BTA022015	5,981	6,374,338.926	6,396,429.804	3.07%
BTA032012	2,000	2,037,150.000	2,062,416.997	0.99%
BTA042014	4,511	4,956,416.140	4,841,045.301	2.33%
BTA052022	6,950	8,205,558.956	8,303,614.511	3.99%
BTA072014	300	343,902.000	325,366.715	0.16%
BTA072017	7,170	7,225,004.355	7,310,387.008	3.51%
BTA082011	5,000	4,998,500.000	5,026,214.652	2.42%
BTA082022	5,000	4,998,500.000	5,029,816.087	2.42%
BTA102013	7,360	7,262,772.810	7,664,220.036	3.68%
Obligations des Sociétés		68,055,590.000	69,268,133.645	33.30%

AIL 2009-1	7,000	560,000.000	577,551.781	0.28%
AIL 2010-1	18,000	1,800,000.000	1,836,453.698	0.88%
AMENBANK ES2009	30,000	2,799,900.000	2,800,234.454	1.35%
AMENBANK2001	19,000	380,000.000	387,600.625	0.19%
AMENBANK2006	15,000	1,050,000.000	1,079,742.329	0.52%
AMENBANK2008(B)	20,000	1,800,000.000	1,836,729.863	0.88%
AMENBANKSUB2010	18,000	1,800,000.000	1,806,267.946	0.87%
ATBSUB09 LIGA1	19,000	1,900,000.000	1,926,645.808	0.93%
ATBSUB09 LIGA2	20,000	2,000,000.000	2,029,516.712	0.98%
ATL 2008 (ES)	2,000	200,000.000	201,227.398	0.10%
ATL 2009	5,000	400,000.000	407,184.658	0.20%
ATL 2010-1	23,000	2,300,000.000	2,314,026.850	1.11%
ATL2007/1	10,000	400,000.000	401,766.575	0.19%
ATL2009/2	17,000	1,700,000.000	1,701,173.698	0.82%
ATL2009/3	18,000	1,800,000.000	1,855,602.740	0.89%
ATTIJLEAS 2010-1	20,000	2,000,000.000	2,003,717.260	0.96%
BH 2009CATB	50,000	5,000,000.000	5,159,145.206	2.48%
BHSUB07	30,000	3,000,000.000	3,107,280.000	1.49%
BNASUB09	23,000	2,146,590.000	2,191,559.002	1.05%
BTE 2009	20,000	1,800,000.000	1,803,313.973	0.87%
BTE 2010	10,000	1,000,000.000	1,001,595.617	0.48%
BTE 2010 V	10,000	1,000,000.000	1,001,526.575	0.48%
BTK09 CAT(A)	19,000	1,900,000.000	1,943,150.302	0.93%
BTK09 CAT(B)	15,000	1,500,000.000	1,535,492.877	0.74%
BTKD 2006	5,000	200,000.000	207,863.014	0.10%
CIL 2007/1	20,000	1,200,000.000	1,244,962.192	0.60%
CIL 2010-1	22,000	2,200,000.000	2,215,948.493	1.07%
CIL2004/1	10,000	200,000.000	200,030.685	0.10%
CIL2009/1	5,000	400,000.000	403,520.000	0.19%
CIL2009/2	20,000	1,600,000.000	1,603,015.890	0.77%
CIL2009/3	20,000	2,000,000.000	2,056,383.562	0.99%
HL 2010-1	10,000	1,000,000.000	1,012,082.192	0.49%
HOU10A2IF8AP	5,000	62,500.000	63,720.000	0.03%
PANOBOIS 2007	1,500	150,000.000	153,718.356	0.07%
STB2010-1	46,000	4,600,000.000	4,696,305.096	2.26%
STM 2007	4,000	320,000.000	320,455.890	0.15%
TL2006-1	5,000	200,000.000	209,117.808	0.10%
TL2007-1	30,000	1,800,000.000	1,871,289.863	0.90%
TLS2008-2	10,000	800,000.000	835,103.562	0.40%
TLS2008-3	8,000	640,000.000	662,520.986	0.32%
TLS2009-1	10,000	800,000.000	824,276.164	0.40%
TLS2009-2	30,000	3,000,000.000	3,062,679.452	1.47%
TLS2010-1	15,000	1,500,000.000	1,520,556.164	0.73%
TLSUB2007	20,000	800,000.000	807,609.863	0.39%
UIB2009-1 CAT A	20,000	1,800,000.000	1,815,741.370	0.87%
UIB2009-1 CAT B	20,000	1,866,600.000	1,883,701.124	0.91%
UNIFACTOR 2006	5,000	200,000.000	208,690.411	0.10%
UTL2005/1	11,500	460,000.000	460,070.575	0.22%
WIFACK LEAS06/1	1,000	20,000.000	20,264.986	0.01%
TOTAL PORTEFEUILLE		114,457,733.187	116,227,644.756	55.87%

AC2 - Note sur les Placements Monétaires
Arrêté au 30/09/2010

Libellé		Date d'Acqui.	Coût d'Acqui.	Valeur au 30/09/2010	% de l'Actif net
BTCT					
Ligne	Quantité				
12/10/2010	500	29/09/2009	479,025.852	495,296.153	0.24%
12/10/2010	300	29/09/2009	287,386.601	297,171.178	0.14%
16/11/2010	400	03/11/2009	383,220.681	394,948.106	0.19%
16/11/2010	130	03/11/2009	124,559.251	128,361.955	0.06%
18/01/2011	435	19/01/2010	417,481.992	427,177.943	0.21%
18/01/2011	500	19/01/2010	479,817.797	490,988.007	0.24%
01/03/2011	500	16/02/2010	478,977.670	488,903.264	0.24%

01/03/2011	200	16/02/2010	191,610.341	195,571.642	0.09%
01/03/2011	250	02/03/2010	239,815.821	244,500.826	0.12%
01/03/2011	500	02/03/2010	479,678.168	489,027.159	0.24%
01/03/2011	450	02/03/2010	431,752.232	440,147.403	0.21%
05/04/2011	345	23/03/2010	330,428.120	336,223.629	0.16%
05/04/2011	500	20/04/2010	480,204.887	487,466.157	0.23%
05/04/2011	250	20/04/2010	240,080.027	243,718.700	0.12%
05/04/2011	410	23/03/2010	392,643.207	399,545.979	0.19%
16/11/2010	1,000	05/05/2010	978,222.325	991,465.080	0.48%
05/04/2011	1,250	11/06/2010	1,206,843.284	1,219,535.963	0.59%
16/11/2010	100	11/06/2010	98,122.374	99,181.255	0.05%
16/11/2010	3,000	30/04/2010	2,933,029.167	2,974,067.680	1.43%
Total placement BTCT			10,652,899.799	10,843,298.078	5.21%

Certificat de dépôt

Emetteur	Garant	Taux de Rémun.	durée	Date d'Acqui.	Coût d'Acqui.	Valeur au 30/09/2010	% de l'Actif net
UBCI	UBCI	4.61%	20 jours	13/09/2010	997,956.345	999,795.163	0.48%
UBCI	UBCI	4.61%	20 jours	15/09/2010	2,494,890.863	2,498,976.080	1.20%
UBCI	UBCI	4.61%	20 jours	16/09/2010	3,492,847.208	3,498,208.370	1.68%
UBCI	UBCI	4.61%	20 jours	17/09/2010	2,494,890.863	2,498,464.513	1.20%
UBCI	UBCI	4.61%	20 jours	18/09/2010	1,496,934.518	1,498,925.297	0.72%
UBCI	UBCI	4.61%	20 jours	20/09/2010	3,492,847.208	3,496,776.715	1.68%
UBCI	UBCI	4.61%	20 jours	22/09/2010	997,956.345	998,874.696	0.48%
UBCI	UBCI	4.61%	20 jours	25/09/2010	1,496,934.518	1,497,852.517	0.72%
UBCI	UBCI	4.61%	20 jours	27/09/2010	1,995,912.690	1,996,728.480	0.96%
UBCI	UBCI	4.61%	20 jours	28/09/2010	997,956.345	998,262.227	0.48%
UBCI	BT	4.61%	20 jours	16/09/2010	1,995,912.690	1,998,976.211	0.96%
UBCI	BT	4.61%	20 jours	17/09/2010	3,492,847.208	3,497,850.318	1.68%
UBCI	BT	4.61%	20 jours	19/09/2010	2,494,890.863	2,497,953.208	1.20%
UBCI	BT	4.61%	20 jours	21/09/2010	1,995,912.690	1,997,953.731	0.96%
UBCI	BT	4.61%	20 jours	24/09/2010	997,956.345	998,670.435	0.48%
UBCI	BT	4.61%	20 jours	26/09/2010	1,995,912.690	1,996,932.559	0.96%
Total placement certificat de dépôt					32,932,559.389	32,971,200.520	15.85%
TOTAL GENERAL					43,585,459.188	43,814,498.598	21.06%

Notes sur l'actif et le passif Arrêté au 30/09/2010

	Libelle	30/09/2010
AC3	Créances d'exploitation	0.000
-	Interets Emprunts BATAM	152,326.647
-	Annuité à recevoir en principal de l'EO BATAM	3,703,000.000
-	Différence d'estimation sur obligations BATAM	-3,855,326.647
AC4	Autres Actifs	0.000
-	RaS sur achats BTA	0.000
PA 1	Opérateurs créditeurs	412,936.000
-	Frais de gestionnaire	54,197.855
-	Frais de dépositaire	51,617.004
-	Frais de distributeur	307,121.141
PA 2	Autres créditeurs divers	20,126.507
-	Etat, retenue à la source, TFP & FOPROLOS	732.294
-	Redevance CMF	17,117.181
-	Charges à payer sur exercice antérieur	-14,419.944
-	Budget des charges à payer sur exercice en cours	16,696.976
-	Charges à payer sur l'exercice 2010	64,697.559
-	Jetons de présence 2010	12,000.000
-	Honoraire du commissaire aux comptes	6,720.300
-	Frais Assemblée Générale	2,623.587
-	Ind. Mr. Le Président du Conseil d'Administration	24,135.384
-	Frais de publication au bulletin CMF	652.400
-	Taxe revenant aux collectivités locales	16,979.408
-	Excédent des charges dépassant le montant budgétisé en 2009	1,586.480

PR1 - Note sur les revenus du portefeuille-titres

Arrêté au 30/09/2010

Libelle	Période du 01.07.10 au 30.09.10	Période du 01.07.09 au 30.09.09
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
Revenus des obligations - Intérêts	723,753.027	401,560.836
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier - Intérêts	541,301.878	741,454.536
TOTAL	1,265,054.905	1,143,015.372

PR2 - Note sur les revenus des placements monétaires

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV

Arrêté au 30/09/2010

Libelle	Période du 01.07.10 au 30.09.10	Période du 01.07.09 au 30.09.09
-		
Intérêts des bons de trésor	101,952.239	98,571.601
Intérêts des certificats de dépôt	310,174.370	259,307.879
Intérêts sur les avoirs bancaires	460,397.761	407,713.531
TOTAL	872,524.370	765,593.011

Notes sur les charges de gestion

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV

Arrêté au 30/09/2010

Libelle	30/09/2010
-	
<u>CH 1 Charges de gestion des placements</u>	<u>1,139,309.700</u>
Rémunération du gestionnaire	149,534.407
Rémunération du dépositaire	142,413.723
Rémunération du distributeur	847,361.570
-	
<u>CH 2 Autres charges</u>	<u>190,812.472</u>
Redevance CMF	142,413.723
Services bancaires et assimilés	6.720
Charges diverses	0.000
Impôts, taxes et versements assimilés	1.800
Abonnement des charges budgétisées	48,390.229
-	

CP1 - Note sur le capital
UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV
Arrêté au 30/09/2010

<u>Capital au 31/12/2009</u>	
* Montant	162,559,800
* Nombre de titres	1,625,598
* Nombre d'actionnaires	2,039
<u>Souscriptions réalisées</u>	
* Montant	192,481,200
* Nombre de titres émis	1,924,812
<u>Rachats effectués</u>	
* Montant	149,471,200
* Nombre de titres rachetés	1,494,712
<u>Capital au 30/09/2010</u>	
* Montant	205,569,800
* Nombre de titres	2,055,698
* Nombre d'actionnaires	2,182

CP2 - Mouvement sur le capital et l'Actif Net
UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV
Arrêté au 30/09/2010

	Mvt sur le capital	Mvt sur l'Actif Net
<u>Capital début de période au 31/12/2009</u>	<u>160,020,953.228</u>	<u>160,020,953.228</u>
- <u>Souscriptions de la période</u>	<u>192,481,200.000</u>	<u>192,481,200.000</u>
- <u>Rachats de la période</u>	<u>-149,471,200.000</u>	<u>-149,471,200.000</u>
- <u>Autres mouvements</u>	<u>-41,958.914</u>	<u>4,989,766.769</u>
- Variation des plus ou moins values et frais de nég.	528,348.023	528,348.023
- Régularisation sommes non distribuables de la période	-570,306.937	-570,306.937
- Sommes distribuables		5,031,725.683
<u>Capital fin de période au 30/09/2010</u>	<u>202,988,994.314</u>	<u>208,020,719.997</u>

UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS
FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2010

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de l'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV arrêtés au 30 Septembre 2010. Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la Direction de votre société. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers ci-joints ne présentent pas sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière trimestrielle de l'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV arrêtée au 30 Septembre 2010 en conformité avec le Système Comptable des Entreprises.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
Jelil BOURAOUI

BILAN
Arrêté le 30/09/2010

ACTIF	Note	30/09/2010	30/09/2009	31/12/2009
PORTEFEUILLE TITRES	AC 1	<u>1,819,886.792</u>	<u>1,556,379.216</u>	<u>1,629,489.344</u>
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		749,011.301	593,957.112	620,082.389
Emprunts obligataires		970,906.687	823,753.444	870,629.835
Autres valeurs		99,968.804	138,668.660	138,777.120
PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES		<u>507,871.443</u>	<u>1,319,952.492</u>	<u>1,257,513.737</u>
Placements monétaires	AC 1	205,485.446	824,744.416	809,555.463
Disponibilités		302,385.997	495,208.076	447,958.274
TOTAL ACTIF		<u>2,327,758.235</u>	<u>2,876,331.708</u>	<u>2,887,003.081</u>
PASSIF		<u>30/09/2010</u>	<u>30/09/2009</u>	<u>31/12/2009</u>
Opérateurs créditeurs	PA 1	5,069.112	6,319.534	6,448.054
Créditeurs divers	PA 2	14,063.323	14,525.152	18,040.389
TOTAL PASSIF		<u>19,132.435</u>	<u>20,844.686</u>	<u>24,488.443</u>
Capital	CP 1	<u>2,276,892.314</u>	<u>2,813,517.210</u>	<u>2,814,590.155</u>
Capital en nominal	CP 2	<u>2,164,900.000</u>	<u>2,870,800.000</u>	<u>2,834,700.000</u>
Capital en début de période		2,834,700.000	2,246,300.000	2,246,300.000
Emission en nominal		93,700.000	799,300.000	799,300.000
Rachat en nominal		-763,500.000	-174,800.000	-210,900.000
Sommes non distribuables		<u>111,992.314</u>	<u>-57,282.790</u>	<u>-20,109.845</u>
Sommes non distribuables exercices antérieurs		-20,109.845	-156,431.290	-156,431.290
Sommes non distribuables exercice en cours		132,102.159	99,148.500	136,321.445
Sommes distribuables		<u>31,733.486</u>	<u>41,969.812</u>	<u>47,924.483</u>
Sommes distribuables exercices antérieurs		13.788	10.077	9.950
Sommes distribuables de l'exercice en cours		31,719.698	41,959.735	47,914.533
ACTIF NET		<u>2,308,625.800</u>	<u>2,855,487.022</u>	<u>2,862,514.638</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>2,327,758.235</u>	<u>2,876,331.708</u>	<u>2,887,003.081</u>

Etat de résultat						
Arrêté le 30/09/2010						
	Note	Période du 01/07/2010 au 30/09/2010	Période du 01/01/2010 au 30/09/2010	Période du 01/07/2009 au 30/09/2009	Période du 01/01/2009 au 30/09/2009	Période du 01/01/2009 au 31/12/2009
a- Dividendes	PR 1	0.000	22,224.169	320.000	19,769.630	19,769.630
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées	PR 1	10,707.506	31,392.820	9,420.247	28,968.272	38,081.515
c- Revenus des placements monétaires	PR 2	1,712.328	14,187.664	10,749.322	22,661.213	32,616.177
Total DES REVENUS DES PLACEMENTS		12,419.834	67,804.653	20,489.569	71,399.115	90,467.322
- Charges de gestion des placements	CH 1	-5,069.112	-16,359.930	-6,319.534	-16,431.690	-22,879.744
- Revenus Nets des placements		7,350.722	51,444.723	14,170.035	54,967.425	67,587.578
- Autres produits	PR 3	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000
- Autres charges	CH 2	-6,013.063	-18,454.501	-6,116.851	-18,191.308	-24,311.919
RESULTAT D'EXPLOITATION		1,337.659	32,990.222	8,053.184	36,776.117	43,275.659
Régularisation du résultat d'exploitation		351.367	-1,270.524	392.043	5,183.618	4,638.874
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		1,689.026	31,719.698	8,445.227	41,959.735	47,914.533
- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-351.367	1,270.524	-392.043	-5,183.618	-4,638.874
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		87,768.370	110,525.693	54,113.404	144,045.089	167,473.742
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		0.000	20,937.111	0.000	-13,400.770	-257.131
Frais de négociation		0.000	-96.542	0.000	-4.515	-146.749
Résultat non distribuable		87,768.370	131,366.262	54,113.404	130,639.804	167,069.862
RESULTAT NET DE LA PERIODE		89,106.029	164,356.484	62,166.588	167,415.921	210,345.521
Etat de variation de l'actif net						
Arrêté le 30/09/2010						
		Période du 01/07/2010 au 30/09/2010	Période du 01/01/2010 au 30/09/2010	Période du 01/07/2009 au 30/09/2009	Période du 01/01/2009 au 30/09/2009	Période du 01/01/2009 au 31/12/2009
<u>AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>		<u>89,106.029</u>	<u>164,356.484</u>	<u>62,166.588</u>	<u>167,415.921</u>	<u>210,345.521</u>
a- Résultat d'exploitation		1,337.659	32,990.222	8,053.184	36,776.117	43,275.659
b- Variation des plus ou moins valeurs potentielles sur titres		87,768.370	110,525.693	54,113.404	144,045.089	167,473.742
c- Plus ou moins valeurs réalisées sur cession de titres		0.000	20,937.111	0.000	-13,400.770	-257.131
d- Frais de négociation de titres		0.000	-96.542	0.000	-4.515	-146.749
<u>AN 2 - DISTRIBUTION DE DIVIDENDES</u>		<u>0.000</u>	<u>-35,973.340</u>	<u>0.000</u>	<u>-40,598.509</u>	<u>-40,598.509</u>
<u>AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>		<u>25,512.240</u>	<u>-682,271.982</u>	<u>27,088.345</u>	<u>598,067.597</u>	<u>562,165.613</u>
a- Souscriptions						767,378.533
Capital		24,000.000	93,700.000	36,100.000	799,300.000	799,300.000
Régularisation des sommes non distribuables		1,160.720	1,528.748	-938.908	-39,318.832	-39,318.832
Régularisation des sommes distribuables		351.520	1,577.541	505.669	7,397.365	7,397.365
b- Rachat						-205,212.920
Capital		0.000	-763,500.000	-8,800.000	-174,800.000	-210,900.000
Régularisation des sommes non distribuables		0.000	-792.851	335.114	7,827.528	8,570.415
Régularisation des sommes distribuables		0.000	-14,785.420	-113.530	-2,338.464	-2,883.335
VARIATION DE L'ACTIF NET		114,618.269	-553,888.838	89,254.933	724,885.009	731,912.625
<u>ACTIF NET</u>						
a- en début de période		2,194,007.531	2,862,514.638	2,766,232.089	2,130,602.013	2,130,602.013
b- en fin de période		2,308,625.800	2,308,625.800	2,855,487.022	2,855,487.022	2,862,514.638
<u>NOMBRE D' ACTIONS</u>						
a- en début de période		21,409	28,347	28,435	22,463	22,463
b- en fin de période		21,649	21,649	28,708	28,708	28,347
VALEUR LIQUIDATIVE		106.638	106.638	99.466	99.466	100.981
TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE		16.10%	9.73%	8.91%	9.06%	8.38%

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS DE LA SOCIETE
UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV**

Arrêtés au 30/09/2010

I – Référentiel d'élaboration des états financiers trimestriels :

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30-09-2010 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II – Principes comptables appliqués :

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments des portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

II – 1 – Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement de coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

II – 2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à la valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au coût moyen pondéré constitue, selon le cas une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse du jour ou celui le plus récent.

La juste valeur, applicable pour l'évaluation des titres non admis à la cote, correspond à la valeur mathématique des titres de la société émettrice.

II – 3- Evaluation des obligations et placements monétaires :

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur actuarielle en cas d'absence de transaction boursière sur ce titre ; si non à la valeur de marché soit le cours moyen pondéré à la date du 30 septembre ou à la date antérieure la plus récente. La différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas, une plus ou moins value potentielle, portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

II – 4 – Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée, portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les prix d'achat des placements sont déterminés par la méthode du coût moyen pondéré.

III– Unité monétaire :

A signaler que les états financiers de l'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV sont libellés en monnaie locale, en l'occurrence le dinar tunisien.

**AC 1 : Note sur le portefeuille titres
Arrêté le 30/09/2010**

Désignation	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2010	% l'Actif Net
<u>Actions, valeurs assimilées et droits rattachés</u>	-	<u>379,045.794</u>	<u>749,011.301</u>	<u>32.44%</u>
ADWYA	11,000	25,500.008	79,156.000	3.43%
ATB	4,640	21,415.257	45,291.040	1.96%
ATL	10,058	21,983.477	69,199.040	3.00%
BH	1,198	24,794.000	38,700.192	1.68%
BIAT	700	27,634.133	60,020.100	2.60%
BT	5,250	34,870.000	70,707.000	3.06%
BTE (ADP)	1,000	29,004.700	30,501.000	1.32%
CARTHAGECEMENT	1,447	2,749.300	5,777.871	0.25%
ENNAKL	825	8,827.500	10,976.625	0.48%
MAG GEN	418	17,551.600	58,719.386	2.54%

MONOPRIX	750	10,740.000	39,541.500	1.71%
POULINA GP HOLD	2,585	15,380.750	24,847.020	1.08%
SALIM	580	8,700.000	13,777.320	0.60%
SFBT	4,925	65,224.182	66,640.175	2.89%
STB	800	10,400.000	17,219.200	0.75%
TLS	2,100	30,964.840	76,990.200	3.33%
TPR	3,119	12,026.846	19,025.900	0.82%
TUNIS RE	654	4,578.000	11,773.962	0.51%
UIB	470	6,701.201	10,147.770	0.44%
Titres OPCVM		101,139.374	99,968.804	4.33%
ALYSSA	988	101,139.374	99,968.804	4.33%
Obligations Privées		691,915.016	707,399.085	30.64%
ATBSUB09 LIGA1	1,000	100,000.000	101,402.411	4.39%
ATL2009/3	1,000	100,000.000	103,089.041	4.47%
BHSUB07	200	20,141.304	20,856.504	0.90%
BNASUB09	2,000	186,660.000	190,570.348	8.25%
BTK09 CAT(A)	1,000	100,000.000	102,271.069	4.43%
SIHM 2008	1,000	100,000.000	100,266.521	4.34%
TL2006-1	2,100	85,113.712	88,943.191	3.85%
Obligations BTA		251,575.000	263,507.602	11.41%
Ligne				
BTA032009	250	251,575.000	263,507.602	11.41%
TOTAL		1,423,675.184	1,819,886.792	78.83%

AC 1 : Note sur les placement monétaires
Arrêté le 30/09/2010

Désignation	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2010	% l'Actif Net
BTCT				
Ligne				
18/01/2011	25	23,993.219	24,550.457	1.06%
01/03/2011	20	19,161.034	19,557.164	0.85%
01/03/2011	160	153,526.798	156,505.019	6.78%
05/04/2011	5	4,788.813	4,872.806	0.21%
Total placements monétaires		201,469.865	205,485.446	8.90%

PR 1 : Note sur les revenus du portefeuille titres
Arrêté le 30/09/2010

Désignation	Période du 01/07/2010 au 30/09/2010	Période du 01/07/2009 au 30/09/2009
Revenus des Actions et valeurs assimilées	0.000	320.000
Revenus des titres OPCVM	0.000	0.000
Revenus des obligations et valeurs assimilées	10,707.506	9,420.247
Revenus des obligations Etat	3,075.068	3,075.068
Revenus des obligations privées	7,632.438	6,345.179
TOTAL	10,707.506	9,740.247

PR 2 : Note sur les revenus des placements

Arrêté le 30/09/2010

Désignation	Période du 01/07/2010 au 30/09/2010	Période du 01/07/2009 au 30/09/2009
- Intérêts des bons de trésor	1,712.328	7,775.492
Intérêts des certificats de dépôt	0.000	0.000
Intérêts sur les avoirs bancaires	0.000	2,973.830
Total placements monétaires	1,712.328	10,749.322

CP 1 : Mouvement sur le capital et l'Actif Net

Arrêté le 30/09/2010

	Mvt sur le capital	Mvt sur l'Actif Net
<u>Capital début de période au 31/12/2009</u>	<u>2,814,590.155</u>	<u>2,814,590.155</u>
- <u>Souscriptions de la période</u>	- <u>93,700.000</u>	- <u>93,700.000</u>
- <u>Rachats de la période</u>	- <u>-763,500.000</u>	- <u>-763,500.000</u>
- <u>Autres mouvements</u>	- <u>132,102.159</u>	- <u>163,835.645</u>
- Variation des plus ou moins values et frais de Nég.	131,366.262	131,366.262
- Régularisation sommes non distribuables	735.897	735.897
- Sommes distribuables de la période		31,733.486
<u>Montant fin de période au 30/09/2010</u>	<u>2,276,892.314</u>	<u>2,308,625.800</u>

CP 2 : Note sur le capital

Arrêté le 30/09/2010

<u>Capital au 31/12/2009</u>	
* Montant	2,834,700.000
* Nombre de titres en circulation	28,347
* Nombre d'actionnaires	19
<u>Souscriptions Réalisées</u>	
* Volume	93,700.000
* Nombre de titres émis	937
<u>Rachats Effectués</u>	
* Volume	763,500.000
* Nombre de titres rachetés	7,635
<u>Capital au 30/09/2010</u>	
* Volume	2,164,900.000
* Nombre de titres en circulation	21,649
* Nombre d'actionnaires	20

Notes sur le passif et autres actifs**Arrêté le 30/09/2010**

-	Libelle	30/09/2010
<u>AC 2</u>	<u>Créances d'exploitations</u>	<u>0.000</u>
-	Dividendes à recevoir	0.000
-	Obligations amorties BATAM	81,875.288
-	DE sur obligations amorties BATAM	-81,875.288
<u>AC 3</u>	<u>Autres Actifs</u>	<u>0.000</u>
-	RàS sur BTA	0.000
<u>PA 1</u>	<u>Opérateurs créditeurs</u>	<u>5,069.112</u>
-	Frais du Gestionnaire	760.374
-	Frais du Dépositaire	563.239
-	Frais de Distributeur	3,745.499
<u>PA 2</u>	<u>Créditeurs divers</u>	<u>14,063.323</u>
-	Etat retenue à la source	0.000
-	Redevance CMF	186.127
-	Charges à payer sur exercice antérieur	1,484.208
-	Charges et produits en attente de régul.	0.000
-	Budget des charges à payer exercice en cours	12,392.988
-		
-		
-	<u>Charges à payer sur l'exercice 2010</u>	<u>21,618.013</u>
-	Jetons de présence	12,750.000
-	Honoraire commissaires aux comptes	6,721.200
-	Frais Assemblée	2,175.407
-	Frais de publication au bulletin CMF	652.400
-	Taxe revenant aux collectivités locales	203.286
-	Réajustement sur charges budgétisées antérieures	-884.280

Notes sur les charges et produits de gestion**Arrêté le 30/09/2010**

-	Libelle	30/09/2010
<u>CH 1</u>	<u>Charges de gestion des placements</u>	<u>16,359.930</u>
-	Rémunération du Gestionnaire	2,454.002
-	Rémunération du Dépositaire	1,817.788
-	Rémunération du Distributeur	12,088.140
<u>CH 2</u>	<u>Autres charges</u>	<u>18,454.501</u>
-	Redevance CMF	1,817.788
-	Services bancaires et assimilés	465.824
-	Impôts, taxes et versements assimilés	1.800
-	Abonnement pour Charges Budgetisées	16,169.089
<u>PR 3</u>	<u>Autres Produits</u>	<u>0.000</u>
-	Autres produits	0.000

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS
FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2010

Conformément aux dispositions de l'article 8 de la loi 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers intermédiaires de l'Union Financière Hannibal SICAV au 30 septembre 2010.

Ces états financiers intermédiaires font ressortir un actif net de 4.063.547 dinars pour un capital social de 3.396.600 dinars et une valeur liquidative de 119,635 dinars.

Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la direction de la société. Notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers intermédiaires ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires clos au 30 septembre 2010 ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
Ali LAHMAR

BILAN
Exprimé en Dinar Tunisien

ACTIF	Note	30/09/2010	30/09/2009	31/12/2009
PORTEFEUILLE TITRES	AC 1	<u>2,974,660.410</u>	<u>2,363,049.338</u>	<u>2,387,848.599</u>
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		1,724,375.778	1,082,679.572	1,176,521.625
Emprunts obligataires		1,106,098.857	1,133,603.666	1,104,182.874
Autres valeurs		144,185.775	146,766.100	107,144.100
PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC 2	<u>1,117,335.445</u>	<u>698,939.381</u>	<u>634,234.209</u>
Placements monétaires		992,417.166	598,620.610	592,950.137
Disponibilités		124,918.279	100,318.771	41,284.072
TOTAL ACTIF		<u>4,091,995.855</u>	<u>3,061,988.719</u>	<u>3,022,082.808</u>
PASSIF		<u>30/09/2010</u>	<u>30/09/2009</u>	<u>31/12/2009</u>
Opérateurs créditeurs	PA 1	11,570.097	8,811.400	9,381.904
Créditeurs divers	PA 2	16,878.848	19,021.762	20,830.349
TOTAL PASSIF		<u>28,448.945</u>	<u>27,833.162</u>	<u>30,212.253</u>
Capital	CP 1	<u>3,998,097.730</u>	<u>2,985,650.057</u>	<u>2,941,442.016</u>
Capital en nominal	CP 2	<u>3,396,600.000</u>	<u>2,919,200.000</u>	<u>2,799,200.000</u>
Capital en début de période		2,799,200.000	3,003,400.000	3,003,400.000
Emission en nominal		1,123,100.000	609,200.000	689,200.000
Rachat en nominal		-525,700.000	-693,400.000	-893,400.000
Sommes non distribuables		<u>601,497.730</u>	<u>66,450.057</u>	<u>142,242.016</u>
Sommes non distribuables exercices antérieurs		142,242.016	-207,622.241	-207,622.241
Sommes non distribuables exercice en cours		459,255.714	274,072.298	349,864.257
Sommes distribuables		<u>65,449.180</u>	<u>48,505.500</u>	<u>50,428.539</u>
Sommes distribuables exercices antérieurs		18.140	3.269	3.136
Sommes distribuables de l'exercice en cours		65,431.040	48,502.231	50,425.403
ACTIF NET		<u>4,063,546.910</u>	<u>3,034,155.557</u>	<u>2,991,870.555</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>4,091,995.855</u>	<u>3,061,988.719</u>	<u>3,022,082.808</u>

Etat de résultat						
Exprimé en Dinar Tunisien)						
	Note	Période du 01/07/2010 au 30/09/2010	Période du 01/01/2010 au 30/09/2010	Période du 01/07/2009 au 30/09/2009	Période du 01/01/2009 au 30/09/2009	Période du 01/01/2009 au 31/12/2009
a- Dividendes	PR 1-a	0.000	49,338.199	0.000	31,745.220	31,745.220
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées	PR 1-b	14,364.985	42,599.583	14,686.402	43,666.050	58,149.245
c- Revenus des placements monétaires	PR 1-c	8,376.581	22,681.641	5,815.915	15,350.264	20,446.684
Total DES REVENUS DES PLACEMENTS		22,741.566	114,619.423	20,502.317	90,761.534	110,341.149
- Charges de gestion des placements	CH 1	-11,570.097	-32,110.112	-8,811.400	-26,161.838	-35,543.742
- Revenus Nets des placements		11,171.469	82,509.311	11,690.917	64,599.696	74,797.407
- Autres produits		0.000	0.000	0.000	0.000	0.000
- Autres charges	CH 2	-5,885.045	-18,258.763	-6,047.116	-18,687.098	-24,839.004
RESULTAT D'EXPLOITATION		5,286.424	64,250.548	5,643.801	45,912.598	49,958.403
Régularisation du résultat d'exploitation		736.898	1,180.492	3,833.184	2,589.633	467.000
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		6,023.322	65,431.040	9,476.985	48,502.231	50,425.403
- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-736.898	-1,180.492	-3,833.184	-2,589.633	-467.000
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		245,084.652	401,768.914	94,635.104	113,947.017	194,121.304
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		0.000	8,912.333	1,795.048	148,689.894	148,979.742
Frais de négociation		0.000	-111.176	-14.373	-1,102.608	-1,102.910
Résultat non distribuable		245,084.652	410,570.071	96,415.779	261,534.303	341,998.136
RESULTAT NET DE LA PERIODE		250,371.076	474,820.619	102,059.580	307,446.901	391,956.539

Etats financiers arrêtés au 30/09/2010
Etat de variation de l'actif net

	Période du 01/07/2010 au 30/09/2010	Période du 01/01/2010 au 30/09/2010	Période du 01/07/2009 au 30/09/2009	Période du 01/01/2009 au 30/09/2009	Période du 01/01/2009 au 31/12/2009
AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATION D'EXPLOITATION	250,371.076	474,820.619	102,059.580	307,446.901	391,956.539
a- Résultat d'exploitation	5,286.424	64,250.548	5,643.801	45,912.598	49,958.403
b- Variation des plus ou moins valeurs potentielles sur titres	245,084.652	401,768.914	94,635.104	113,947.017	194,121.304
c- Plus ou moins valeurs réalisées sur cession de titres	0.000	8,912.333	1,795.048	148,689.894	148,979.742
d- Frais de négociation de titres	0.000	-111.176	-14.373	-1,102.608	-1,102.910
AN 2- DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	0.000	-61,329.453	0.000	-45,540.334	-45,540.334
AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	48,253.600	658,185.189	248,095.970	-73,658.875	-200,453.515
a- Souscriptions					692,011.445
Capital	260,400.000	1,123,100.000	357,000.000	609,200.000	689,200.000
Régularisation des sommes non distribuables	33,733.813	106,940.398	1,149.582	-9,851.006	-8,218.295
Régularisation des sommes distribuables	4,759.877	20,348.206	5,615.412	9,676.941	11,029.740
b- Rachat					-892,464.960
Capital	-217,300.000	-525,700.000	-114,600.000	-693,400.000	-893,400.000
Régularisation des sommes non distribuables	-29,317.342	-58,254.755	712.931	22,389.001	16,084.416
Régularisation des sommes distribuables	-4,022.748	-8,248.660	-1,781.955	-11,673.811	-15,149.376
VARIATION DE L'ACTIF NET	298,624.676	1,071,676.355	350,155.550	188,247.692	145,962.690
AN 4 - ACTIF NET					
a- en début de période	3,764,922.234	2,991,870.555	2,684,000.007	2,845,907.865	2,845,907.865
b- en fin de période	4,063,546.910	4,063,546.910	3,034,155.557	3,034,155.557	2,991,870.555
AN 5 - NOMBRE D' ACTIONS					
a- en début de période	33,535	27,992	26,768	30,034	30,034
b- en fin de période	33,966	33,966	29,192	29,192	27,992
VALEUR LIQUIDATIVE	119.635	119.635	103.937	103.937	106.883
AN 6 - TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	26.03%	18.20%	2.92%	6.55%	14.56%

Notes aux états financiers trimestriels arrêtés au 30/09/2010**I – Référentiel d'élaboration des états financiers trimestriels**

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30-09-2010 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II – Principes comptables appliqués

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

II – 1 – Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement de coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

II – 2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à la valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au coût moyen pondéré constitue, selon le cas une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse du jour ou celui le plus récent.

La juste valeur, applicable pour l'évaluation des titres non admis à la cote, correspond à la valeur mathématique des titres de la société émettrice.

II – 3- Evaluation des obligations et placements monétaires

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur actuarielle en cas d'absence de transaction boursière sur ce titre ; sinon à la valeur de marché soit le cours moyen pondéré à la date du 30 septembre ou à la date antérieure la plus récente. La différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas, une plus ou moins value potentielle, portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

II – 4 – Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée, portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les prix d'achat des placements sont déterminés par la méthode du coût moyen pondéré.

III– Unité monétaire

Les états financiers trimestriels de l'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV sont libellés en dinar tunisien.

AC 1 : Note sur le portefeuille titres

Désignation	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2010	% l'Actif Net
<u>Actions, valeurs assimilées et droits rattachés</u>		<u>675,015.751</u>	<u>1,724,375.778</u>	<u>42.44%</u>
ADWYA	5,324	12,342.004	38,311.504	0.94%
ARTES	1,000	12,100.000	13,883.000	0.34%
ATB	5,550	15,330.097	54,173.550	1.33%
ATL	33,900	82,272.105	233,232.000	5.74%
BH	1,500	16,270.698	48,456.000	1.19%
BIAT	1,541	45,697.754	132,129.963	3.25%
BT	21,000	93,752.372	282,828.000	6.96%
BTE (ADP)	4,000	91,793.339	122,004.000	3.00%
CARTHAGECEMENT	38,080	72,352.000	152,053.440	3.74%
ENNAKL	2,949	31,554.300	39,236.445	0.97%
MONOPRIX	4,000	41,023.134	210,888.000	5.19%
POULINA GP HOLD	785	4,670.750	7,545.420	0.19%
SALIM	1,159	17,385.000	27,530.886	0.68%
SFBT	8,225	55,235.025	111,292.475	2.74%
TLS	4,943	52,837.640	181,220.266	4.46%
TPR	1,248	4,524.487	7,612.800	0.19%
TUNIS RE	2,843	19,901.000	51,182.529	1.26%
UIB	500	5,974.046	10,795.500	0.27%
<u>Titres OPCVM</u>		<u>143,878.732</u>	<u>144,185.775</u>	<u>3.55%</u>
ALYSSA	1,425	143,878.732	144,185.775	3.55%
<u>Obligations Privées</u>		<u>82,892.730</u>	<u>86,336.160</u>	<u>2.12%</u>
BHSUB07	300	30,211.956	31,284.756	0.77%
TL2006-1	1,300	52,680.774	55,051.404	1.35%
<u>Obligations BTA</u>		<u>989,693.000</u>	<u>1,019,762.697</u>	<u>25.10%</u>
<u>Ligne</u>				
BTA022015	360	361,902.000	374,826.492	9.22%
BTA052022	50	48,860.000	49,971.562	1.23%
BTA072017	330	327,356.000	331,457.041	8.16%
BTA102013	250	251,575.000	263,507.602	6.48%
TOTAL		1,891,480.213	2,974,660.410	73.20%

AC 2 : Note sur les placements monétaires et disponibilités

Désignation	Date d'Acquisition	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2010	% l'Actif Net
<u>BTCT</u>					
12/10/2010	30/03/2010	110	107,598.169	109,409.526	2.69%
16/11/2010	03/11/2009	130	124,571.783	128,365.777	3.16%
16/11/2010	03/11/2009	210	201,211.099	207,353.928	5.10%
18/01/2011	19/01/2010	30	28,791.862	29,460.548	0.72%
01/03/2011	16/02/2010	180	172,449.307	176,014.478	4.33%
01/03/2011	02/03/2010	50	47,972.470	48,905.267	1.20%
01/03/2011	02/03/2010	150	143,931.374	146,723.455	3.61%
05/04/2011	23/03/2010	150	143,664.400	146,184.187	3.60%
Sous total des placements monétaires =			970,190.464	992,417.166	24.42%
Compte courant bancaire =				124,918.279	
Total =				1,117,335.445	

(Exprimés en Dinars Tunisiens)

PR 1 - a et b : Note sur les revenus du portefeuille titres

Désignation	Période du 01/07/2010 au 30/09/2010	Période du 01/07/2009 au 30/09/2009
<u>Revenus des Actions et valeurs assimilées</u>	<u>0.000</u>	<u>0.000</u>
<u>Revenus des titres OPCVM</u>	<u>0.000</u>	<u>0.000</u>
<u>Revenu des obligations et valeurs assimilées</u>	-	-
Revenu des obligations Etat	13,343.763	13,343.761
Revenu des obligations privées	1,021.222	1,342.641
TOTAL	14,364.985	14,686.402

PR 1 - c : Note sur les revenus des placements monétaires

Désignation	Période du 01/07/2010 au 30/09/2010	Période du 01/07/2009 au 30/09/2009
Intérêts des bons de trésor	8,376.581	5,815.915
Intérêts des certificats de dépôt	0.000	0.000
Total placements monétaires	8,376.581	5,815.915

CP 1 : Mouvement sur le capital et l'Actif Net

	Mvt sur le capital	Mvt sur l'Actif Net
<u>Capital début de période au 31/12/2009</u>	<u>2,941,442.016</u>	<u>2,941,442.016</u>
<u>Souscriptions de la période</u>	<u>1,123,100.000</u>	<u>1,123,100.000</u>
<u>Rachats de la période</u>	<u>-525,700.000</u>	<u>-525,700.000</u>
<u>Autres mouvements</u>	<u>459,255.714</u>	<u>524,704.894</u>
- Variation des plus ou moins values et frais de Nég.	410,570.071	410,570.071
- Régularisation sommes non distribuables	48,685.643	48,685.643
- Sommes distribuables de la période		65,449.180
Montant fin de période au 30/09/2010	3,998,097.730	4,063,546.910

P 2 : Note sur le capital

<u>Capital au 31/12/2009</u>	
* Montant	2,799,200.000
* Nombre de titres en circulation	27,992
* Nombre d'actionnaires	119
<u>Souscriptions Réalisées</u>	
* Volume	1,123,100.000
* Nombre de titres émis	11,231
<u>Rachats Effectués</u>	

* Volume	525,700.000
* Nombre de titres rachetés	5,257
<u>Capital au 30/09/2010</u>	
* Volume	3,396,600.000
* Nombre de titres en circulation	33,966
* Nombre d'actionnaires	152

Notes sur les autres actifs et les autres passifs

-	Libelle	30/09/2010
<u>AC 3</u>	<u>Créances d'exploitation</u>	<u>0.000</u>
-	Dividende à recevoir	0.000
<u>AC 4</u>	<u>Autres Actifs</u>	<u>0.000</u>
-	RaS sur BTA	0.000
<u>PA 1</u>	<u>Opérateurs créditeurs</u>	<u>11,570.097</u>
-	Frais du Gestionnaire	4,474.535
-	Frais du Dépositaire	709.561
-	Frais du Distributeur	6,386.001
<u>PA 2</u>	<u>Créditeurs divers</u>	<u>16,878.848</u>
-	Etat retenue à la source	0.001
-	Redevance CMF	326.961
-	Charges à payer sur exercice antérieur	2,527.802
-	Charges et produit en attente de régul.	0.000
-	Budget des charges à payer exercice en cours	14,024.084
-	<u>Charges à payer sur l'exercice 2010</u>	<u>19,399.772</u>
-	Jetons de présence 2010	12,000.000
-	Honoraire commissaires aux comptes	6,720.600
-	Frais Assemblée	2,175.407
-	Frais de publication au bulletin CMF	652.400
-	Taxe revenant aux collectivités locales	552.542
-	Réajustement sur Budg. Des Chg.Ant.	-2,701.177

Notes sur les charges et produits de gestion

-	Libelle	Du 01/01 au 30/09/2010
<u>CH 1</u>	<u>Charges de gestion des placements</u>	<u>32,110.112</u>
-	Rémunération du Gestionnaire	12,316.047
-	Rémunération du Dépositaire	1,979.422
-	Rémunération du Distributeur	17,814.643
<u>CH 2</u>	<u>Autres charges</u>	<u>18,258.763</u>
-	Redevance CMF	2,736.907
-	Services bancaires et assimilés	1,009.790
-	Charges diverses	0.000
-	Impôts, taxes et versements assimilés	2.100
-	Abonnement des charges budgétisées	14,509.966
<u>PR 3</u>	<u>Autres Produits</u>	<u>0.000</u>
-	Autres produits	0.000

UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS
FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2010

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par le Conseil d'Administration de votre société du 5 Mars 2009 et en application des dispositions de l'article 8 de la loi N° 2001-83 du 24 Juillet 2001, portant promulgation du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers intermédiaires de l'UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV arrêtés au 30 Septembre 2010 qui font apparaître un actif net de 3.131.238 D pour un capital social de 2.647.300 D et une valeur liquidative égale à 118d,280 par action.

Ces états financiers intermédiaires relèvent de la responsabilité de la Direction de la Société. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur la composition de l'actif au 30 Septembre 2010 sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers intermédiaires ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la Société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que la composition de l'actif de l'UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV ci-jointe, ne présente pas sincèrement, dans tous les aspects significatifs, la situation de la société au 30 Septembre 2010.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
Dhia BOUZAYEN

BILAN
Arrêté le 30/09/2010

ACTIF	Note	30/09/2010	30/09/2009	31/12/2009
PORTEFEUILLE TITRES	AC1	<u>2,159,452.271</u>	<u>1,676,619.814</u>	<u>1,676,597.467</u>
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		2,159,452.271	1,577,426.174	1,676,597.467
Autres valeurs		0.000	99,193.640	0.000
PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES		<u>999,598.560</u>	<u>468,380.125</u>	<u>462,869.430</u>
Placements monétaires	AC1	733,286.517	333,245.741	418,183.831
Disponibilités		266,312.043	135,134.384	44,685.599
TOTAL ACTIF		<u>3,159,050.831</u>	<u>2,144,999.939</u>	<u>2,139,466.897</u>
PASSIF		<u>30/09/2010</u>	<u>30/09/2009</u>	<u>31/12/2009</u>
Opérateurs créditeurs	PA 1	10,569.566	6,720.667	7,386.794
Créditeurs divers	PA 2	17,242.838	17,411.472	19,370.459
TOTAL PASSIF		<u>27,812.404</u>	<u>24,132.139</u>	<u>26,757.253</u>
Capital	CP1	<u>3,115,405.529</u>	<u>2,109,325.857</u>	<u>2,111,979.008</u>
Capital en nominal	CP2	<u>2,647,300.000</u>	<u>2,257,300.000</u>	<u>2,120,600.000</u>
Capital en début de période		2,120,600.000	2,088,600.000	2,088,600.000
Emission en nominal		1,157,600.000	4,347,100.000	5,082,600.000
Rachat en nominal		-630,900.000	-4,178,400.000	-5,050,600.000
Sommes non distribuables		<u>468,105.529</u>	<u>-147,974.143</u>	<u>-8,620.992</u>
Sommes non distribuables exercices antérieurs		-8,620.992	-543,089.178	-543,089.178
Sommes non distribuables exercice en cours		476,726.521	395,115.035	534,468.186
Sommes distribuables		<u>15,832.898</u>	<u>11,541.943</u>	<u>730.636</u>
Sommes distribuables exercices antérieurs		12.025	1.154	1.083
Sommes distribuables de l'exercice en cours		15,820.873	11,540.789	729.553
ACTIF NET		<u>3,131,238.427</u>	<u>2,120,867.800</u>	<u>2,112,709.644</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>3,159,050.831</u>	<u>2,144,999.939</u>	<u>2,139,466.897</u>

Etat de résultat						
Arrêté le 30/09/2010						
		Période du	Période du	Période du	Période du	Période du
		01/07/2010	01/01/2010	01/07/2009	01/01/2009	01/01/2009
		au	au	au	au	au
	Note	30/09/2010	30/09/2010	30/09/2009	30/09/2009	31/12/2009
a- Dividendes	PR1	2,685.600	46,153.395	2,612.400	38,317.480	38,317.480
b- Revenus des placements monétaires	PR2	6,209.011	16,688.739	3,354.118	9,172.209	12,210.902
Total DES REVENUS DES PLACEMENTS		8,894.611	62,842.134	5,966.518	47,489.689	50,528.382
- Charges de gestion des placements	CH1	-10,569.566	-27,769.190	-6,720.667	-18,537.025	-25,923.819
- Revenus Nets des placements		-1,674.955	35,072.944	-754.149	28,952.664	24,604.563
- Autres produits	PR3	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000
- Autres charges	CH2	-6,406.543	-19,654.224	-5,974.768	-18,143.663	-24,070.814
RESULTAT D'EXPLOITATION		-8,081.498	15,418.720	-6,728.917	10,809.001	533.749
Régularisation du résultat d'exploitation		890.340	402.153	-152.163	731.788	195.804
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		-7,191.158	15,820.873	-6,881.080	11,540.789	729.553
- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-890.340	-402.153	152.163	-731.788	-195.804
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		233,662.457	399,426.115	154,429.504	377,437.272	468,112.813
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		0.000	44,326.638	29,658.891	48,637.955	93,958.967
Frais de négociation		0.000	-231.925	-239.066	-365.964	-582.311
Résultat non distribuable		233,662.457	443,520.828	183,849.329	425,709.263	561,489.469
RESULTAT NET DE LA PERIODE		225,580.959	458,939.548	177,120.412	436,518.264	562,023.218
Etat de variation de l'actif net						
Arrêté le 30/09/2010						
		Période du	Période du	Période du	Période du	Période du
		01/07/2010	01/01/2010	01/07/2009	01/01/2009	01/01/2009
		au	au	au	au	au
		30/09/2010	30/09/2010	30/09/2009	30/09/2009	31/12/2009
AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION		225,580.959	458,939.548	177,120.412	436,518.264	562,023.218
a- Résultat d'exploitation		-8,081.498	15,418.720	-6,728.917	10,809.001	533.749
b- Variation des plus ou moins valeurs potentielles sur titres		233,662.457	399,426.115	154,429.504	377,437.272	468,112.813
c- Plus ou moins valeurs réalisées sur cession de titres		0.000	44,326.638	29,658.891	48,637.955	93,958.967
d- Frais de négociation de titres		0.000	-231.925	-239.066	-365.964	-582.311
AN 2- DISTRIBUTION DE DIVIDENDES		0.000	-804.610	0.000	-5,802.363	-5,802.363
AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL		109,219.266	560,393.845	24,664.322	138,812.820	5,149.710
a- Souscriptions		181,470.836	1,226,845.757	1,482,420.958	3,577,103.862	4,283,678.049
Capital		161,700.000	1,157,600.000	1,679,800.000	4,347,100.000	5,082,600.000
Régularisation des sommes non distribuables		18,411.782	68,630.887	-209,350.841	-784,568.244	-815,900.534
Régularisation des sommes distribuables		1,359.054	614.870	11,971.799	14,572.106	16,978.583
b- Rachat		-72,251.570	-666,451.912	-1,457,756.636	-3,438,291.042	-4,278,528.339
Capital		-63,000.000	-630,900.000	-1,659,200.000	-4,178,400.000	-5,050,600.000
Régularisation des sommes non distribuables		-8,783.304	-35,425.194	213,567.313	753,974.016	788,879.251
Régularisation des sommes distribuables		-468.266	-126.718	-12,123.949	-13,865.058	-16,807.590
VARIATION DE L'ACTIF NET		334,800.225	1,018,528.783	201,784.734	569,528.721	561,370.565
AN 4 - ACTIF NET						
a- en début de période		2,796,438.202	2,112,709.644	1,919,083.066	1,551,339.079	1,551,339.079
b- en fin de période		3,131,238.427	3,131,238.427	2,120,867.800	2,120,867.800	2,112,709.644
AN 5 - NOMBRE D' ACTIONS						
a- en début de période		25,486	21,206	22,367	20,886	20,886
b- en fin de période		26,473	26,473	22,573	22,573	21,206
VALEUR LIQUIDATIVE		118.280	118.280	93.955	93.955	99.627
AN 6 - TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE		30.94%	25.08%	37.71%	35.93%	34.51%

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS DE LA SOCIETE
UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV
Arrêtés au 30/09/2010**

I – Référentiel d'élaboration des états financiers trimestriels :

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30-09-2010 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II – Principes comptables appliqués :

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

II – 1 – Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement de coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

II – 2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à la valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au coût moyen pondéré constitue, selon le cas une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse du jour ou celui le plus récent.

La juste valeur, applicable pour l'évaluation des titres non admis à la cote, correspond à la valeur mathématique des titres de la société émettrice.

II – 3- Evaluation des obligations et placements monétaires :

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur actuarielle en cas d'absence de transaction boursière sur ce titre ; sinon à la valeur de marché soit le cours moyen pondéré à la date du 30 septembre ou à la date antérieure la plus récente. La différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas, une plus ou moins value potentielle, portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

II – 4 – Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée, portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les prix d'achat des placements sont déterminés par la méthode du coût moyen pondéré.

III– Unité monétaire :

A signaler que les états financiers de UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV sont libellés en monnaie locale, en l'occurrence le dinar tunisien.

**AC1 : Note sur le portefeuille titres
UBCI UNIVERS Actions SICAV
Arrêté le 30/09/2010**

Désignation	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2010	% l'Actif Net
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	-	806,130.430	2,159,452.271	68.96%
ADWYA	6,056	14,038.912	43,578.976	1.39%
ATB	10,339	25,558.804	100,918.979	3.22%
ATL	23,990	60,406.758	165,051.200	5.27%
ATTIJARI BANK	5,438	45,893.709	129,163.376	4.12%
BH	3,000	38,367.137	96,912.000	3.10%
BIAT	1,537	47,538.223	131,786.991	4.21%
BT	16,560	73,981.612	223,030.080	7.12%
BTE (ADP)	4,100	90,946.868	125,054.100	3.99%
C I L	1,600	13,399.166	56,409.600	1.80%

CARTHAGECEMENT	19,040	36,176.000	76,026.720	2.43%
ENNAKL	4,601	49,230.700	61,216.305	1.96%
ICF	360	23,569.400	18,068.400	0.58%
MAG GEN	1,520	49,164.730	213,525.040	6.82%
MONOPRIX	3,750	33,653.104	197,707.500	6.31%
POULINA GP HOLD	1,786	10,626.700	17,167.032	0.55%
SALIM	1,044	15,660.000	24,799.176	0.79%
SFBT	8,165	55,019.742	110,480.615	3.53%
SIMPAR	784	8,443.690	40,717.824	1.30%
SIMPARNG10	112	5,723.200	5,600.000	0.18%
STB	651	6,771.160	14,012.124	0.45%
TLS	4,728	49,864.256	173,337.936	5.54%
TPR	4,393	16,269.622	26,797.300	0.86%
TUNIS RE	427	2,989.000	7,687.281	0.25%
UIB	1,000	11,878.369	21,591.000	0.69%
WIFAK	3,284	20,959.568	78,812.716	2.52%
Titres OPCVM				
ALYSSA SICAV	0	0.000	0.000	0.00%
TOTAL		806,130.430	2,159,452.271	68.96%

AC1 : Note sur les placements monétaires
UBCI UNIVERS Actions SICAV
 Arrêté le 30/09/2010

Désignation	Date d'Acqui.	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2010	% l'Actif Net
BTCT					
12/10/2010	09/12/2009	75	72,454.356	74,415.433	2.38%
16/11/2010	03/11/2009	160	153,303.695	157,983.944	5.05%
12/10/2010	06/01/2010	40	38,739.044	39,706.795	1.27%
16/11/2010	07/01/2010	25	24,129.366	24,720.377	0.79%
18/01/2011	19/01/2010	10	9,597.287	9,820.183	0.31%
01/03/2011	16/02/2010	100	95,805.171	97,785.821	3.12%
01/03/2011	02/03/2010	100	95,926.329	97,800.329	3.12%
01/03/2011	06/04/2010	55	52,990.270	53,845.252	1.72%
05/04/2011	23/03/2010	90	86,189.972	87,705.214	2.80%
12/10/2010	26/03/2010	90	87,971.762	89,503.168	2.86%
TOTAL			717,107.252	733,286.517	23.42%

PR1 : Note sur les revenus du portefeuille-titres
UBCI UNIVERS Actions SICAV
 Arrêté le 30/09/2010

Désignation	Période du 01/07/2010 au 30/09/2010	Période du 01/07/2009 au 30/09/2009
Revenus des Actions et valeurs assimilées	2,685.600	2,612.400
Revenus des titres OPCVM	0.000	0.000
TOTAL	2,685.600	2,612.400

PR2 : Note sur les revenus des placements monétaires
UBCI UNIVERS Actions SICAV
 Arrêté le 30/09/2010

Désignation	Période du 01/07/2010au 30/09/2010	Période du 01/07/2009au 30/09/2009
- Intérêts des bons de trésor	6,209.011	3,354.118
Total placements monétaires	6,209.011	3,354.118

CP1 : Mouvement sur le capital et l'actif net
UBCI UNIVERS Actions SICAV
Arrêté le 30/09/2010

	Mvt sur le capital	Mvt sur l'Actif Net
<u>Capital début de période au 31/12/2009</u>	<u>2,111,979.008</u>	<u>2,111,979.008</u>
- <u>Souscriptions de la période</u>	<u>1,157,600.000</u>	<u>1,157,600.000</u>
- <u>Rachats de la période</u>	<u>-630,900.000</u>	<u>-630,900.000</u>
- <u>Autres mouvements</u>	<u>476,726.521</u>	<u>492,559.419</u>
- Variation des plus ou moins values et frais de Nég.	443,520.828	443,520.828
- Régularisation sommes non distribuables	33,205.693	33,205.693
- Sommes distribuables de la période		15,832.898
<u>Montant fin de période au 30/09/2010</u>	<u>3,115,405.529</u>	<u>3,131,238.427</u>

CP2 : Note sur le capital
UBCI UNIVERS Actions SICAV
Arrêté le 30/09/2010

<u>Capital au 31/12/2009</u>	
* Montant	2,120,600.000
* Nombre de titres en circulation	21,206
* Nombre d'actionnaires	46
<u>Souscriptions Réalisées</u>	
* Volume	1,157,600.000
* Nombre de titres émis	11,576
<u>Rachats Effectués</u>	
* Volume	630,900.000
* Nombre de titres rachetés	6,309
<u>Capital au 30/09/2010</u>	
* Volume	2,647,300.000
* Nombre de titres en circulation	26,473
* Nombre d'actionnaires	57

Notes sur le passif et autres actifs**UBCI UNIVERS Actions SICAV****Arrêté le 30/09/2010**

-	Libelle	30/09/2010
-	<u>PA 1</u> <u>Opérateurs créditeurs</u>	<u>10,569.566</u>
-	Frais du Gestionnaire	3,019.879
-	Frais du Dépositaire	754.967
-	Frais du Distributeur	6,794.720
-	<u>PA 2</u> <u>Créditeurs divers</u>	<u>17,242.838</u>
-	Redevance CMF	253.505
-	Charges à payer sur exercice antérieur	900.788
-	Charges et produit en attente de régul.	0.000
-	Budget des charges à payer exercice en cours	16,088.545
-	<u>Budget des charges à payer ex. en cours</u>	<u>16,088.545</u>
-	Abonnement linéaire des Charges à payer ex. en cours	16,579.693
-	Charges payées sur exercice en cours	-491.148
-	<u>Charges à payer sur l'exercice 2010</u>	<u>22,166.989</u>
-	Jetons de présence 2010	12,750.000
-	Honoraire commissaires aux comptes	6,720.600
-	Frais Assemblée	2,213.947
-	Frais de publication au bulletin CMF	652.400
-	Taxe revenant aux collectivités locales	219.767
-	Réajustement sur charges budgétisées antérieures	-389.725

Notes sur les charges et produits de gestion**UBCI UNIVERS Actions SICAV****Arrêté le 30/09/2010**

-	Libelle	30/09/2010
-	<u>CH 1</u> <u>Charges de gestion des placements</u>	<u>27,769.190</u>
-	Rémunération du Gestionnaire	7,934.062
-	Rémunération du Dépositaire	1,983.516
-	Rémunération du Distributeur	17,851.612
-	<u>CH 2</u> <u>Autres charges</u>	<u>19,654.224</u>
-	Redevance CMF	1,983.516
-	Services bancaires et assimilés	1,089.215
-	Impôts, taxes et versements assimilés	1.800
-	Abonnement des charges budgétisées	16,579.693